

Rapport Financier Annuel

2014



LE BELIER

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

- 1- Rapport de gestion au 31 décembre 2014 sur les comptes consolidés et les comptes annuels.....page 3
- 2 - Rapport 2014 sur la Responsabilité Sociale des entreprises (RSE).....page 33
- 3 - Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.....page 49
- 4 - Comptes consolidés et annexes au 31 décembre 2014.....page 53
- 5 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....page 103
- 6 - Comptes sociaux et annexes au 31 décembre 2014.....page 107
- 7 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....page 129
- 8 - Attestation du Responsable du Rapport financier annuel.....page 133



Rapport de gestion
au 31 décembre 2014
sur les comptes consolidés
et les comptes annuels

LE BELIER
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 10 004 822,40 €
Siège social :
33240 VERAC
393 629 779 RCS Libourne

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MAI 2015
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

COMPTES CONSOLIDES
COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

1 Périimètre de consolidation**1.1 Variation du périmètre de consolidation**

Acquisition le 29 juillet 2014 par LE BELIER du groupe HDPCI composé de quatre sociétés : HDPCI, Le BELIER Lushun, LE BELIER Wuhan et le BELIER Mohacs, spécialisé dans la fabrication de pièces moulées en aluminium dans les domaines du freinage et du turbo automobile.

1.2 Liste des entreprises consolidées

ENTREPRISES (Activité)	Abréviation	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du groupe
LE BELIER S.A. (Holding et société-mère du groupe)	LB	PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) FRANCE	39362977900017	100%	100%
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) FRANCE	59615014400019	100%	100%
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BSM	SZOLNOK - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER KIKINDA (Fonderies d'alliages légers)	LBK	KIKINDA- SERBIE	Etrangère	100%	100%
LBO (Location machines)	LBO	PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) FRANCE	40307761300012	100%	100%
HDPCI (Holding)	HDPCI	HONG- KONG	Etrangère	100%	100%
LE BELIER LUSHUN (Fonderie d'alliages légers)	LBL	LUSHUN - CHINE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER WUHAN (Fonderie d'alliages légers)	LBW	WUHAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER MOHACS (Fonderie d'alliages légers)	LBM	MOHACS - HONGRIE	Etrangère	100%	100%

- LE BELIER a une activité de Holding active rendant des prestations de services au profit du Groupe.
- HDPCI filiale à 100% de LE BELIER, est la holding des trois sociétés LBL, LBW et LBM.
- Les autres filiales consolidées ont une activité de fabrication de pièces en aluminium destinées aux équipementiers et constructeurs de moyens de transport, à l'exception de LBO qui a une activité de location de machines.

2 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation

2.1 Faits marquants

LE BELIER (Holding) :

L'activité de la Holding a été priorisée autour de trois objectifs importants : reprise du Groupe HDPCI, support des filiales en vue d'accroître leurs performances, renforcement de l'activité de développement vis-à-vis de l'Europe centrale dans le cadre de programmes importants de Châssis – Structure et de Freinage.

FAB (France) :

Exploitation bien maîtrisée du côté Automobile. Les opérations sont en progrès en ce qui concerne l'Aéronautique. La stratégie de transfert de l'Automobile vers l'Aéronautique pour FAB est en cours d'exécution.

LBH (Fonderie - Hongrie):

La filiale a progressé en termes opérationnels en 2014. Beaucoup de ressources ont été engagées en vue d'un démarrage d'un produit Châssis-Structure représentant un tonnage significatif et devant démarrer en production courant 2015.

LBM (Fonderie –Hongrie) :

Cette filiale a réalisé sa seconde année de production avec un volume encore modeste.

BSM (Usinage - Hongrie) :

Les résultats économiques sont restés très bons pour la filiale, même si les progrès opérationnels attendus sont en retrait des attentes.

LBD (Chine) :

Excellente année pour cette filiale, tant en Qualité qu'en performance économique. LBD devient, pour de nombreux paramètres, le benchmark du Groupe.

LBL & LBW (Chine, Ex HDPCI) :

Excellence opérationnelle de LBL, en particulier dans le freinage. L'activité TURBO exportée en Europe s'est renforcée en 2014.

LBW est en cours de démarrage et sera spécialisée en Freinage.

LBQ (Fonderie Mexique) et BQM (Usinage Mexique) :

Fort progrès du Mexique en 2014, en particulier sur le deuxième semestre. Les problèmes capacitaires de LBQ dus à une très forte croissance ont été résolus.

L'activité de BQM, encore trop faible en 2014, se renforce progressivement.

LBK (Serbie) :

Année compliquée pour la filiale serbe qui peine à s'adapter à la complication des produits en cours de lancement et à la croissance de ses volumes. Pour autant des plans de progrès encourageants ont été mis en œuvre et verront aboutir leurs effets en 2015.

2.2 Résultats économiques consolidés

2.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé à fin décembre 2014 s'élève à 258,7 M€, en progression de 9,5% par rapport à 2013, et de +3,9% à périmètre constant (hors croissance externe).

CA (en K€)	2014	2013	Variation en %	Variation (périmètre constant)
1 ^{er} Trimestre	63 709	57 811	10,2%	10,2%
2 nd Trimestre	61 395	62 819	-2,3%	-2,3%
3 ^{ème} Trimestre	63 860	57 559	10,9%	2,9%
4 ^{ème} Trimestre	69 785	58 069	20,2%	5,4%
TOTAL	258 749	236 258	9,5%	3,9%

CA (en K€)	2014	2013	Variation en %	Variation (périmètre constant)
Fonderies	213 234	193 652	10,1%	3,4%
Usinage	31 656	28 123	12,6%	12,7%
Outillages	9 212	10 267	-10,3%	-12,6%
Autres	4 647	4 216	10,2%	7,7%
TOTAL	258 749	236 258	9,5%	3,9%

Le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2014 affiche une hausse de 20,2%, 5,3% à périmètre constant, comparé à la même période 2013.

Corrigée des variations de prix de l'aluminium, la croissance du chiffre d'affaires s'établit à +11,5% sur l'année et à +18,1% sur le dernier trimestre 2014 (respectivement +5,9% et +3,2% à périmètre constant).

Hors croissance externe, le tonnage vendu de 53 000 tonnes est en augmentation de 6,3% en 2014, hausse supérieure à la croissance automobile mondiale. L'évolution du Groupe par zone d'activité se décline de la façon suivante: +17,8% en Asie, +10,6% pour l'Amérique du Nord tandis que l'Europe affiche une hausse plus modérée de 1,4%.

L'activité usinage progresse de 12,6% alors que l'activité outillage est en retrait de -12,6% comparé à 2013.

2.2.2 Résultats

(Valeur en KEUR)	31/12/2014	31/12/2013	Variation 2014/2013
Produit des activités ordinaires	259 793	236 911	9,7%
Résultat opérationnel courant	25 073	20 571	21,9%
Résultat opérationnel	24 086	21 022	14,6%
Résultat net de l'ensemble consolidé	16 771	15 688	6,9%
Résultat net part du groupe	16 771	15 688	6,9%

Dans un contexte d'activité en progression (+9,5 % en chiffre d'affaires), le résultat opérationnel s'établit à 24,1 M€ contre 21 M€ en 2013, en hausse de 14,6%.

Après un résultat financier de -2,2 M€ contre -1,6 M€ en 2013, le résultat avant impôt ressort à 21,9 M€ contre 19,5 M€ en 2013.

Après une charge d'impôt courant de -5,6 M€ qui concerne principalement les sociétés hongroises, chinoises et serbe, et un produit d'impôt différé de 0,5 M€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 16,8 M€ en 2014, soit 6,5% du chiffre d'affaires production, contre 15,7 M€ en 2013 (6,6%).

2.2.3 Effectifs disponibles au 31/12/2014 des sociétés consolidées

A périmètre constant, les effectifs disponibles du Groupe (y compris intérimaires) s'élèvent à 2 944 personnes au 31/12/2014, contre 2 758 personnes au 31/12/2013.

L'effectif moyen est de 2 947 personnes en 2014 contre 2 611 personnes en 2013.

L'effectif complémentaire correspondant au groupe HDPCI est de 490 personnes à fin 2014.

Ainsi, l'effectif total du groupe s'élève à 3 434 personnes au 31 décembre 2014.

2.2.4 Structure financière et variation d'endettement

La capacité d'autofinancement est de 29,1 M€ sur l'exercice, soit 11,2% du chiffre d'affaires, contre 26,7 M€ en 2013 (11,3% du CA).

La variation du besoin en fonds de roulement est de +4,0 M€ sur l'exercice.

Les investissements nets réalisés en 2014 s'élèvent à 50,5 M€, contre 16,9 M€ en 2013, et correspondent aux besoins liés à l'industrialisation des nouveaux produits ainsi qu'à l'acquisition du groupe HDPCI.

En 2014, le Groupe a levé en Hongrie et en France des crédits moyen terme pour un montant de 37,6 M€, ainsi que de nouveaux contrats de crédits-baux pour le Mexique et la France pour 1,5 M€, et en parallèle, a remboursé 26,0 M€ de dettes financières.

Au travers du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions, le Groupe a racheté des titres LE BELIER pour un montant de 2,6 M€.

Enfin, un dividende de 2,1 M€ sur le résultat 2013 a été distribué aux actionnaires.

La trésorerie nette à la clôture est en excédent de 26,1 M€ contre 35,3 M€ fin 2013.

Enfin, l'endettement net du Groupe s'élève à 39,2 M€ en 2014 contre 8,4 M€ à fin 2013, soit un gearing de 0,4 sur les capitaux propres contre 0,1 à fin 2013.

2.2.5. Immobilisations corporelles nettes par pays

en K€	31/12/2014	31/12/2013	Variation 2014 / 2013
France	9 689	11 939	-18,8%
Chine	12 919	5 668	127,9%
Hongrie	42 649	24 893	71,3%
Mexique	13 342	11 283	18,2%
Serbie	5 280	5 784	-8,7%
Total	83 879	59 567	40,8%

2.2.6 Investissements

Le tableau présente nos investissements y compris les locations financières et crédits-bails mais hors immobilisations financières et écarts d'acquisition.

(valeurs en KEUR)	2014	2013
Biens incorporels	1 359	1 109
Terrains, bâtiments et aménagements	1 481	2 380
Matériel industriel	15 536	11 029
Autres immos corporelles	595	397
Immobilisations en cours et acomptes	8 622	2 447
TOTAL PAR NATURE	27 593	17 362
France	1 595	2 868
Hongrie	19 133	5 875
Chine	1 717	1 621
Mexique	3 906	5 338
Serbie	1 242	1 660
TOTAL PAR PAYS	27 593	17 362

2.2.7 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction entre parties liées n'a influencé significativement la situation financière ni la performance du Groupe au cours de l'exercice 2014.

La nature des transactions réalisées par Le Bélier avec des parties liées est exposée dans la note 4.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice 2014.

3 Activité en matière de recherche et de développement du Groupe

Le Groupe met en œuvre de façon permanente des travaux d'innovation afin de rendre plus performants ses procédés de fabrication. Le résultat abouti de ces travaux est mis à disposition de produits nouveaux que le Groupe est amené à développer et à mettre ensuite en production.

En 2014 le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 223 K€, dont 139 K€ de frais de personnel, contre respectivement 219 K€ et 161 K€ en 2013.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Ces informations sont présentées en annexe dans le rapport sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

L'organisme tiers indépendant désigné pour l'exercice 2014, conformément aux dispositions légales et réglementaires, la société Ernst & Young et Associés, remettra son rapport sur ces Informations RSE. Ce rapport demeurera annexé au rapport sur la RSE.

Par ailleurs :

Les effectifs du Groupe sont présentés au point 2.2.3 de ce rapport.

Le montant des salaires et charges sociales comptabilisés en 2014 est indiqué au point 3.1.3 des notes annexes aux comptes consolidés du Groupe.

Il n'y a pas eu de modification de la durée du temps de travail.

5 Événements importants intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport

Néant.

6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nos marchés automobiles de référence sont prévus en croissance en 2015 selon les informations des experts en ce début d'année. La croissance mondiale devrait être de 3,4%.

Dans ce contexte, compte tenu des commandes acquises ces dernières années et de la reprise d'HDPCI, le Groupe devrait atteindre 300 M€ de CA en 2015.

Les principaux enjeux industriels sont d'une part l'opportunité des synergies techniques entre les anciennes et les nouvelles filiales, et d'autre part le démarrage de produits à fort tonnage en Europe centrale.

Le Groupe a prévu le lancement de 48 lancements nouveaux produits en 2015.

Sur le plan commercial, les opportunités de prise d'affaires restent importantes pour 2015 et le Groupe restera ambitieux en la matière.

7 Principaux risques et incertitudes

7.1 Risque de liquidité

En 2014, dans la continuité des actions menées en 2013, les facteurs de risque financiers restent maîtrisés par le Groupe.

Le Groupe reste vigilant sur l'activité, sur l'ensemble des continents, qui peuvent être soumis à des événements économiques ou politiques influençant le secteur automobile et est prêt à mettre en œuvre des actions de flexibilité efficace.

Néanmoins, indépendamment de l'optimisation de ses flux d'exploitation, le Groupe doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante, les investissements nécessaires à son important développement et ses engagements de financement moyen terme.

C'est la raison pour laquelle le risque de liquidité fait toujours l'objet d'un suivi précis et régulier.

Au cours de la période, le Groupe a finalisé les financements suivants :

- 1,5 M€ de crédits-bails au Mexique et en France,
- 37,6 M€ de crédits moyen terme (dont 21,4 M€ en Hongrie et 16,2 M€ en France).

Face aux réalisations de 2014 et au regard d'une solidité financière avérée, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A l'étranger, les emprunts et dettes financières contractés en Hongrie (24,9 M€ au 31 décembre 2014) comportent des clauses de type covenants financiers à respecter, calculés sur la base des comptes consolidés annuels :

- Free Cash-Flow (après investissements) + Trésorerie brute, supérieur à 0
- Ratio dettes financières nettes / EBITDA, inférieur à 2,5
- Ratio dettes financières nettes / Capitaux propres, inférieur à 2,5

Au 31 décembre 2014 ces covenants sont respectés.

En France, un des emprunts contractés durant l'exercice (2,4 M€ au 31/12/2014) comporte une clause de type covenant financier à respecter, calculé sur la base des comptes consolidés annuels :

- Ratio dettes financières nettes / EBITDA, inférieur à 2,5

Au 31 décembre 2014 ce covenant est respecté.

Le Groupe prévoit d'être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois.

7.2 Risque de crédit

Le risque de crédit sur les clients est géré par chaque ligne opérationnelle en fonction des politiques, procédures et contrôle de gestion de risque de crédit mis en place par le Groupe.

Nos clients font l'objet d'une attention toute particulière en termes de risque et de délais de règlement. Nous estimons pour nos clients majeurs, que leur taille et leur positionnement mondial et stratégique contribuent à la diminution de leur risque d'insolvabilité.

8 Utilisation des instruments financiers

La politique du Groupe en matière de risque de taux et de change est la suivante :

8.1 Risque de taux

- La politique est de favoriser les prêts à taux fixe. Si les conditions de marché ne permettent pas la réalisation de cette priorité, le prêt est indexé à un taux variable EURIBOR ou LIBOR USD,
- Le contrat d'échange « SWAP » permet au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée dès son origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe,

Bien que non utilisés sur la période, le Groupe est également susceptible de mettre en œuvre :

- Plusieurs types d'instruments pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition entre dettes à taux fixe et dettes à taux variable,
- Le plafond de taux « CAP » qui permet, moyennant le paiement d'une prime, de fixer une limite maximale au coût d'un emprunt libellé en taux variable.

Pour information, le groupe a mis en place au début de l'année 2015 un swap de taux variable à fixe sur un emprunt de 10 M€ en France.

La note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés précise notamment :

- l'analyse de sensibilité au risque de taux,
- La ventilation de la dette soumise à taux variable et à taux fixe.

8.2 Risque de change

- Risque de change sur endettement : la politique du Groupe est que chaque société s'endette dans la devise de sa zone opérationnelle,

- Risque sur les flux opérationnels libellés en devises autres que la devise opérationnelle : pour les achats : en Hongrie, couverture en devise locale des achats auprès des fournisseurs locaux ainsi que des coûts salariaux ; pour les ventes : pour mémoire, la devise de facturation pour la Hongrie et la Serbie est l'euro.

Les instruments financiers susceptibles d'être utilisés par le Groupe font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts. Ils ne relèvent d'aucun objectif spéculatif.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2014, aucun instrument de couverture de change concernant les achats ou les ventes n'était en vigueur.

A ce jour, le Groupe a mis en place sur 2015 un contrat de cross currency swap (USD vers Euro) sur un emprunt en Hongrie.

Les informations relatives à l'analyse de sensibilité sont présentées dans la note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice 2014 a été marqué par les éléments suivants:

L'activité de la Holding a été priorisée autour de trois objectifs importants : reprise du Groupe HDPCI, support des filiales en vue d'accroître leur performances, renforcement de l'activité de développement vis-à-vis de l'Europe centrale dans le cadre de programmes importants de Châssis – Structure et de Freinage.

Le Bélier a accordé de nouveau son soutien à ses filiales, notamment FAB, en renonçant à facturer et percevoir les loyers pour l'ensemble immobilier en 2014, lors du Conseil d'administration du 25/03/2014, décision reconductible lors du Conseil d'administration qui clôturera les comptes du 31/12/2014.

Les rachats de titres effectués en 2014 dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions et du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place lors de l'Assemblée Générale du 24/05/2011 et dont les modalités ont été définies lors du Conseil d'administration du 28/06/2011, sont détaillés dans le paragraphe XXV.

Les rachats de titres effectués en 2014 dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place lors de l'Assemblée Générale du 26/05/2014 et dont les modalités ont été définies lors des Conseils d'administration des 22 mai et 11 juin 2014, sont détaillés dans le même paragraphe.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Néant

III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2014 :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 20.831K€ contre 18.727 K€ au titre de l'exercice 2013.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 22.936K€ contre 21.455 K€ au titre de l'exercice 2013.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 19.012 K€ contre 15.959 K€ au titre de l'exercice 2013.
- Le résultat d'exploitation ressort à 3.925 K€ contre 5.496 K€ au titre de l'exercice 2013.
- Compte tenu d'un résultat financier de 6.411 K€ (dont 6.272 K€ de dividendes reçus des filiales), le résultat courant avant impôt ressort à 10.335 K€ contre 11.102 K€ pour l'exercice 2013.
- Le résultat exceptionnel ressort à – 459 K€ contre -2.326 K€ au titre de l'exercice 2013.
- Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 10.162 K€ contre un bénéfice de 9.064 K€ au titre de l'exercice précédent.

Sont joints en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 alinéa 2 ainsi que le tableau des variations des capitaux propres tel qu'il figure en annexe des comptes sociaux.

IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

La Société met en œuvre de façon permanente un travail sur des projets d'innovation afin de rendre plus performants ses procédés de fabrication. Le résultat abouti de ces travaux bénéficie aux produits nouveaux que la Société est amenée à développer et à mettre ensuite en production.

En 2014 le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 223 K€, dont 139 K€ de frais de personnel, contre respectivement 219 K€ et 161 K€ en 2013.

V - ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Activité et résultat

Le résultat d'exploitation baisse de 1.571 K€ (soit – 28,60%), quant à eux les produits d'exploitation augmentent de 6,90 %. Ce résultat s'explique principalement par :

- Une provision pour le plan d'actions gratuites voté le 10 juin 2014 augmente les charges d'exploitation de 822 K€.
- Une augmentation de la masse salariale de 12,48 % est principalement due au renforcement de nos structures techniques, à l'intéressement 2014 (+ 365 K€) ainsi qu'aux charges relatives aux AGA.

Le résultat financier positif poursuit son amélioration avec une augmentation de 804 K€ par rapport à 2013 en raison principalement des dividendes reçus de 6.272 K€ en 2014 contre 5.342 K€ en 2013.

Le résultat exceptionnel s'améliore en 2014, il passe de – 459 K€ en 2014 contre - 2.326 k€ en 2013 (mali de rachat de plan d'actions gratuites constaté sur l'année 2013).

La Société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche de 349 K€, portant ainsi son résultat net à 10.162 K€ contre 9.064 K€ en 2013, l'essentiel de cette variation étant lié aux éléments financiers exposés ci-dessus.

Situation financière

La Société poursuit le renforcement de sa situation financière.

La trésorerie nette à la clôture est en excédent de 17 M€ contre 28 M€ fin 2013.

VI - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

VII - DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2014, le compte fournisseurs présente un solde créditeur de 2.356 K€, pour 1.442 K€ en 2013. Ce solde se décompose comme suit :

- fournisseurs tiers français : 582 K€ en 2014, pour 380 K€ en 2013,
- fournisseurs tiers étrangers : 0 K€ en 2014, pour 4 K€ en 2013,
- fournisseurs Groupe : 173 K€ en 2014, pour 121 K€ en 2013,
- fournisseurs – factures non parvenues : 1.601 K€ en 2014 pour 937 K€ en 2013.

La Loi de Modernisation de l'Économie a instauré à compter du 1er janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). La loi n°2012-387 du 22 mars 2012, dite « Warsmann II », précise qu'à compter du 1er janvier 2013, et sauf disposition contraire qui ne peut toutefois fixer un taux inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, le taux d'intérêt des pénalités dues en cas de retard de paiement applicable pendant le premier semestre de l'année concernée sera le taux de la BCE en vigueur au 1er janvier de l'année en question et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet (C. com., art. L. 441-6, I, al. 12).

Par ailleurs, à compter de cette même date, tout retard de paiement donne lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au profit du créancier. Le montant de cette indemnité a été fixé par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 à 40 euros. Il est dû de plein droit et sans formalité par le professionnel en situation de retard de paiement.

Le compte fournisseur au 31 décembre 2014 est constitué de :

- factures non échues à hauteur de 524 K€ (379 K€ en 2013) pour lesquelles les délais de règlement sont conformes à la loi,
- factures émises par des tiers, échues depuis moins de 30 jours à hauteur de 152 K€ (57 K€ en 2013),
- factures émises par des filiales et échues depuis moins de 30 jours à hauteur de 21 K€ (12 K€ en 2013), et depuis plus de 30 jours à hauteur de 57K€ (42 K€ en 2013),
- le solde correspond à des factures en litige.

Exercice clos le	Compte fournisseurs (en Euros)	Paiement à 30 jours	Paiement à + de 30 jours	Paiement à + de 60 jours
31/12/2014	754 826€	141 608 €	33 274 €	55 294 €
31/12/2013	504 832 €	69 233 €	6 814 €	48 355 €

VII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est joint en annexe.

Les principaux commentaires relatifs à l'activité des filiales sont donnés dans l'exposé relatif à l'activité des sociétés du Groupe relatée dans la première partie de ce rapport.

VIII - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10.162.136,18 euros augmenté du report à nouveau positif antérieur de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau antérieur : 32.932.724,47 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 10.162.136,18 euros

Montant distribuable : 43.094.860,65 euros

Affectation :

- à titre de dividendes : 3.291.060,00 euros
(6.582.120 actions)
- report à nouveau minimum après affectation : 39.803.800,65 euros

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2 du Code général des Impôts. Avant la mise en paiement, sauf dispense, le dividende est soumis au prélèvement obligatoire non libératoire de 21% prévu à l'article 117 quater du Code général des Impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux et de la contribution sociale généralisée.

Le dividende sera mis en paiement le 18 juin 2015. Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « report à nouveau »

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société a distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2011	-	-	-
2012	948.572,96 € Soit 0,16 € par action ayant droit au dividende	-	-
2013	2.101.069,44 € Soit 0,34 € par action ayant droit au dividende	-	-

IX - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies de CGI, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 356.886,16 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal. Toutefois, la Société n'a pas à supporter d'impôt en raison desdites dépenses et charges.

X - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al.4 du Code de commerce, nous vous communiquons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

NOM	SOCIETES	FONCTIONS- MANDATS	
Philippe GALLAND	<u>Groupe</u> LE BELIER LBO SARL	Président du Conseil d'administration Gérant	
	<u>Hors Groupe</u> LE BELIER PARTICIPATIONS SAS	Président	
	GALLAND SAS	Représentant de LE BELIER PARTICIPATIONS en qualité de Président	
	GALILEE SAS	Représentant de LE BELIER PARTICIPATIONS en qualité de Président	
	COPERNIC SAS	Représentant de LE BELIER PARTICIPATIONS en qualité de Président	
	Société Civile de Choisy le Roi	Gérant	
	MACHINASSOU Sarl	Gérant	
	SCI du FAUBOURG	Gérant	
	<u>Mandats ou fonctions exercés antérieurement</u> LBQ Foundry SA de CV	Président du Conseil d'Administration	
	BQ MACHINING SA de CV	Président du Conseil d'Administration	
	Le Bélier Hongrie	Président du Conseil de Surveillance	
	Le Bélier Dalian	Représentant du BELIER en qualité de Président du Conseil d'Administration	
	BV Hungary Machining	Président du Conseil de Surveillance	
	Le Bélier Kikinda d.o.o	Représentant du BELIER en qualité de Président du Conseil de Surveillance	
	Philippe DIZIER	<u>Groupe</u> LE BELIER Fonderies et Ateliers du Bélier Le Bélier Hongrie BV Hungary Machining Le Belier Mohács Le Bélier Kikinda d.o.o LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV H DPCI Limited Le Bélier Dalian Le Belier Wuhan Le Belier Lv Shun	Directeur Général, Administrateur Président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Adminstrateur Administrateur Administrateur Directeur Général, Administrateur Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration
		<u>Hors Groupe</u> GALILEE SAS COPERNIC SAS TPFF	Directeur Général, Membre du Comité d'administration Directeur Général, Membre du Comité d'administration Gérant
		Thierry RIVEZ	<u>Groupe</u> LE BELIER Fonderies et Ateliers du Bélier LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV BV Hungary Machining Le Bélier Hongrie Le Belier Mohács Le Bélier Kikinda d.o.o H DPCI Limited Le Bélier Dalian Le Belier Wuhan Le Belier Lv Shun
<u>Hors Groupe</u> GALILEE SAS COPERNIC SAS K Management			Directeur Général Délégué, Membre du Comité d'administration Directeur Général Délégué, Représentant permanent de GALILEE, Membre du Comité d'Administration Gérant

COPERNIC SAS	<u>Groupe</u> LE BELIER	Administrateur
LE BELIER PARTICIPATIONS SAS	<u>Groupe</u> LE BELIER	Administrateur
Denis GALLAND	<u>Hors Groupe</u> GALLAND SAS	Président
	<u>Groupe</u> LE BELIER	Représentant permanent de LE BELIER PARTICIPATIONS, Administrateur
	<u>Hors Groupe</u> LE BELIER PARTICIPATIONS SAS	Directeur Général, Administrateur
	GALILEE SAS COPERNIC SAS	Membre du Comité d'administration Membre du Comité d'administration
Noële GALLAND	<u>Groupe</u> LE BELIER	Administrateur
	<u>Hors Groupe</u> GALILEE SAS	Membre du Comité d'administration
	COPERNIC SAS	Membre du Comité d'administration
	SCEA du Château de Brague	Gérante
Christian LOSIK	<u>Groupe</u> LE BELIER	Administrateur

Rémunération des mandataires sociaux

REMUNERATIONS BRUTES ET AVANTAGES PAYES EN 2014 EN EUROS

NOM	MANDAT SOCIAL		CONTRAT TRAVAIL	AVTGES NAT (1)	JETONS /ETC (2)	TOTAL
	Rémunération fixe	Rémunération exceptionnelle				
P. GALLAND LB (1/1/14 - 31/12/14)	275 150	-		2 312	15 000	292 462
P. DIZIER LB (1/1/14 - 31/12/14)	305 928	60 000	suspendu	2 484	90 000	458 412
T. RIVEZ LB (1/1/14 - 31/12/14)	255 770	50 000		2 325	75 000	383 095
S/Total Mandataires Sociaux Dirigeants	836 848	110 000	-	7 121	180 000	1 133 969
COPERNIC représenté par T.RIVEZ LB (1/1/14 - 31/12/14)					105 000	105 000
LE BELIER PARTICIPATIONS représentée par D. GALLAND LB (1/1/14 - 31/12/14)					50 000	50 000
S/Total Mandataires Sociaux non dirigeants (Personnes Morales)	-	-	-	-	155 000	155 000
N. GALLAND LB (1/1/14 - 31/12/14)					15 000	15 000
C. LOSIK LB (1/1/14 - 31/12/14)					15 000	15 000
S/Total Mandataires Sociaux non dirigeants (Personnes Physiques)	-	-	-	-	30 000	30 000
TOTAL	836 848	110 000	-	7 121	365 000	1 318 969

- (1) véhicule
- (2) dont 200 K€ versés par la Société et 165 K€ versés par les sociétés qu'elle contrôle

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés par la Société durant l'exercice écoulé à l'ensemble des mandataires sociaux s'élèvent à 954 K€.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 23 mai 2013, a pris acte du fait que 100% des options d'achat d'actions attribuées à Monsieur Philippe DIZIER et Thierry RIVEZ pourraient être exercées par ces derniers à compter du 28 juin 2013 pendant la période d'exercice fixée par le règlement du plan d'options d'achat et que 100% des actions gratuites sont acquises par Monsieur Philippe DIZIER et Thierry RIVEZ à compter du 28 juin 2013.

	Options d'achat d'actions	Actions gratuites
Philippe DIZIER	114.104	76.069
Thierry RIVEZ	95.086	63.391

Le Conseil d'administration, dans ses séances des 22 mai et 11 juin 2014, a décidé, en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2014, d'attribuer à Monsieur Philippe DIZIER et à Monsieur Thierry RIVEZ des actions gratuites de la Société, dont l'attribution définitive est soumise à des conditions de performance internes du Groupe, à savoir :

	Actions gratuites
Philippe DIZIER	21 648
Thierry RIVEZ	18 040

Conformément aux dispositions des articles L.225-185 et L.225-197-1 II du Code de commerce, il a été décidé lors des différents conseils que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions gratuites qui leur ont été attribuées.

Il est rappelé que le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient, au même titre que les cadres dirigeants de la Société, d'une couverture collective complémentaire au titre de la retraite, de la prévoyance et des frais de santé.

Par ailleurs, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient d'un contrat d'assurance chômage pris en charge par la Société. Le coût de ce contrat s'est élevé à 34 K€ euros en 2014.

La Société n'a pas d'autre engagement au titre des mandats sociaux.

Il est toutefois précisé qu'à la date de cessation de ses fonctions de Directeur Général, les effets du contrat de travail de Monsieur Philippe DIZIER en qualité de Directeur des Opérations seront rétablis de plein droit.

Situation des mandats des administrateurs

Nous vous indiquons que les mandats des administrateurs suivants sont parvenus à leur terme :

- Monsieur Philippe GALLAND, dont le mandat de Président du Conseil d'administration sera également soumis à renouvellement
- COPERNIC
- LE BELIER PARTICIPATIONS

Nous vous proposons de renouveler ces trois administrateurs dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe GALLAND ainsi que les représentants permanents actuels des sociétés COPERNIC et LE BELIER PARTICIPATION dont le mandat est expiré ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Proposition de nomination d'un nouvel administrateur

Nous vous proposons de nommer un nouvel administrateur, en la personne de Madame Dominique DRUON, demeurant 4 avenue Clodoald 92210 SAINT-CLOUD, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de 6 années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Dominique DRUON a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Avec cette nomination, le pourcentage d'administrateurs de sexe féminin passerait au-dessus du seuil de 20% des administrateurs.

Nous vous indiquons également que Madame Dominique DRUON répond aux critères de l'administrateur indépendant posés par le Code AFEP-MEDEF, ainsi que le Conseil d'administration a établi cette qualification lors de sa réunion du 24 mars 2015.

XI – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D’AVENIR

Nos marchés automobiles de référence sont prévus en croissance en 2015 selon les informations des experts en ce début d’année. La croissance mondiale devrait être de 3,4%.

Dans ce contexte, compte tenu des commandes acquises ces dernières années et de la reprise d’HDPCI, le Groupe devrait atteindre 300 M€ de CA en 2015.

Les principaux enjeux industriels sont d’une part l’opportunité des synergies techniques entre les anciennes et les nouvelles filiales, et d’autre part le démarrage de produits à fort tonnage en Europe centrale.

Le Groupe a prévu le lancement de 48 nouveaux produits en 2015.

En terme commercial, les opportunités de prise d’affaires restent importantes pour 2015 et le Groupe restera ambitieux en la matière.

XII - UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2014, la Société n’a pas utilisé d’instruments financiers.

XIII - INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l’article L.233-13 du Code du Commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l’identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote.

Nous vous rappelons qu’en date du 9 octobre 2013, la société Galilée, détenue à 99,99% par la société Le Bélier Participations, a racheté la participation du FCDE au capital de Copernic.

Cette opération n’a pas eu d’impact sur le contrôle du groupe Le Bélier, qui continue à être exercé par le groupe familial GALLAND, ainsi que l’AMF en a été informée par courriers reçus les 6 décembre 2013 et 19 février 2014.

Au résultat de cette opération, le groupe familial GALLAND n’a franchi aucun seuil et a précisé détenir au 9 octobre 2013, directement et indirectement, par l’intermédiaire des sociétés par actions simplifiée Le Bélier Participations et Copernic qu’il contrôle, 3.809.527 actions Le Bélier représentant autant de droits de vote, soit 57,88% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d’un capital composé de 6.582.120 actions représentant autant de droits de vote en application du deuxième alinéa de l’article 223-11 du Règlement général de l’AMF).

Les opérations ci-dessus ont donné lieu à un avis AMF n°214C0375 en date du 11 mars 2014.

La société Amiral Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 septembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds, 338.802 actions LE BELIER représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et des droits de vote de la Société.

Cette opération a donné lieu à un avis AMF n°213C1477 en date du 2 octobre 2013.

XIV - ETAT RECAPITULATIF ETABLI EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

La Société a eu connaissance d’opérations intervenues dans le cadre de l’article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier, au cours de l’exercice clos au 31 décembre 2014, à savoir :

Monsieur Philippe DIZIER, Directeur Général a procédé à la cession et à l'acquisition d'actions de la Société aux dates suivantes :

Déclaration et information AMF	Montant	Prix/action
Déclaration et information n°2014DD313853 du 15 juin 2014	2.900 € (acquisition)	29 €
Déclaration et information n°2014DD313854 du 15 juin 2014	825 € (acquisition)	27,50 €
Déclaration et information n°2014313855 du 15 juin 2014	538 € (cession)	26,9 €
Déclaration et information n°2014DD316497 du 2 juillet 2014	397,50 € (acquisition)	26,50 €
Déclaration et information n° 2014DD316498 du 2 juillet 2014	840 € (acquisition)	28 €
Déclaration et information n°2014DD324128 du 24 août 2014	1.210 € (acquisition)	22 €
Déclaration et information n°2014DD332823 du 17 octobre 2014	1.132,65 € (acquisition)	22,65 €
Déclaration et information n°2014DD332824 du 17 octobre 2014	1.000 € (acquisition)	20 €
Déclaration et information n°2014DD332825 du 17 octobre 2014	950 € (acquisition)	19 €

XV - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 5 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités :

Ces informations sont présentées en annexe dans le rapport sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Comme indiqué au point 4 du rapport de gestion sur les comptes consolidés ci-dessus, le rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées demeurera annexé au rapport sur la RSE.

XVI - PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la Société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique :

Compte tenu de son activité de holding, la Société n'a pas d'information particulière à communiquer dans ce cadre.

XVII – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et incertitudes sont décrits au point 7 de la première partie de ce rapport.

XVIII - POLITIQUE SOCIALE**Evolution des effectifs**

	2014	2013	2012	2011
Cadres	79	77	72	69
Non cadres	33	32	33	29
TOTAL	112	109	105	98

Les chiffres présentés sont en effectifs de fin de période.
La moyenne d'âge est de 41 ans. L'ancienneté est de 9 ans.

XIX – PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Le 29 juillet 2014, la société LE BELIER a fait l'acquisition de 100% du groupe HDPCI, spécialisé dans la fabrication de pièces moulées en aluminium dans les domaines du freinage et du turbo automobile. Cet ensemble est composé d'une holding HDPCI située à Hong Kong, qui détient à 100% trois filiales de production: deux sont situées en Chine: Le BELIER Lushun (près de Dalian) et LE BELIER Wuhan (site en démarrage), la troisième est située en Hongrie, le BELIER Mohacs, en production depuis deux ans.

Le pourcentage de participation acquis, conférant des droits de vote, est de 100%.

XX – PARTICIPATIONS RECIPROQUES

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société ne détient aucune participation réciproque aux sens des articles L.233-29 et R.233-19 du Code de commerce.

XXI – AUTO- CONTROLE ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Détention d'actions propres : 512.556

Options de souscription d'actions : néant

La Société n'a pas mis en place de nouveaux plans d'option de souscription d'actions depuis l'expiration des précédents au 30/06/2005.

XXII - AJUSTEMENT EN CAS D'EMISSION DE TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

NEANT

XXIII - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014 : 0,48 %.

XXIV - INFORMATIONS RELATIVES AUX OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Plan d'options d'achats d'actions du 28 juin 2011

Le Conseil d'administration du 23 mai 2013 a constaté que les conditions de performance fixées par le plan d'options d'achat d'actions mis en place le 28 juin 2011 par le Conseil sur autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2011, ont été atteintes à 100%. En conséquence, ces options sont exerçables par les bénéficiaires présents depuis le 28 juin 2013, dans les conditions prévues par le règlement du plan.

Options d'achat d'actions attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataires sociaux : situation au 31/12/2014

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'options attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Point de départ de l'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix de souscription (en euros)
24/05/2011	28/06/2011	365 308	209 190	142 952	15	28/06/2013	28/06/2017	7,83

Au 31/12/2014, aucune option n'a été exercée.

Plans d'actions de performance du 28 juin 2011

Le Conseil d'administration du 23 mai 2013 a constaté que les conditions de performance fixées par les plans d'attribution gratuite d'actions mis en place le 28 juin 2011 par le Conseil sur autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2011, ont été atteintes à 100%. En conséquence, les actions sont définitivement acquises par les bénéficiaires présents depuis le 28 juin 2013.

Actions de performance attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataires sociaux : situation au 31/12/2014

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'actions attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Date d'acquisition des droits	Date de fin de la période de conservation	Conditions de performance
24/05/2011	28/06/2011	259 993	139 460	95 300	72	28/06/2013	28/06/2015	Valeur économique (base: EBITDA, endettement financier net)

La Société a mis en place en 2014 :

- un plan d'attribution gratuite d'actions à hauteur de 131.642 actions de la Société représentant 2% du capital de la Société (le plafond global étant fixé par l'assemblée générale du 22 mai 2014 à 4% du capital social et le sous-plafond attribuable aux mandataires sociaux à 35% de ce plafond).

Actions de performance attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataires sociaux : situation au 31/12/2014

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'actions attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Date d'acquisition des droits	Date de fin de la période de conservation	Conditions de performance
22/05/2014	11/06/2014	130 675	39 688	46 007	119	11/06/2016	11/06/2018	Valeur économique (base: EBITDA, endettement financier net)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, votre Conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

XXV - DETENTION D' ACTIONS PROPRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 al.2 du Code du Commerce, nous vous rendons comptes des opérations d'achat et de vente effectuées sur nos propres actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014 :

Dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions :

Nombre d'actions achetées : 510.380

Nombre d'actions vendues : 0

Cours moyen des achats : 11 €

Cours moyen des ventes : 0

Nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 510.380

Valeur au cours d'achat : 5.616 k€

Valeur nominale : 1,52 €

Motifs des acquisitions : Plan d'attribution gratuite d'actions et plan d'option d'achat d'actions

Fraction du capital que représentent les actions détenues : 7,75 %

Dans le cadre du contrat de liquidité :

Nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 2.176

Valeur au cours de clôture : 52 k€

Valeur nominale : 1,52 €

Motifs des acquisitions : animation du cours de bourse de l'action

Fraction du capital que représentent les actions détenues : 0.03 %

XXVI - PROGRAMME DE RACHAT DES ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte en date du 22 mai 2014 a autorisé le Conseil d'administration à racheter des actions de la Société dans une limite de 10% du capital.

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive « Abus de marché » entré en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société a fait partiellement usage de cette autorisation au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014, et souhaite poursuivre les opérations de rachat d'actions.

Nous vous proposerons ainsi de renouveler l'autorisation permettant au Conseil d'administration de procéder à l'acquisition des actions de la Société, conformément aux dispositions du Code de commerce rappelées ci-dessus.

Les actions propres détenues par la Société seraient utilisées par ordre de priorité décroissant, en vue :

- d'assurer l'animation du cours de bourse de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- de procéder à l'acquisition d'actions en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société.

La Société envisage l'annulation des actions qu'elle serait éventuellement amenée à détenir.

Cette autorisation permettrait à la Société de procéder au rachat de ses propres actions :

- Sur une période de 18 mois suivant la date de l'assemblée générale, soit jusqu'au 20 novembre 2016.
- Dans la limite du plafond de 10 % du capital social de la Société arrêté à la date de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2015, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la

Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale. À un prix maximal unitaire de 40 € par action.

- Part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres : Néant.

Dans le cadre de sa gestion financière globale, la Société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible pour financer les rachats d'actions, de recourir à l'endettement à court et moyen terme pour financer les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Le programme de rachat n'aura pas d'incidence financière significative sur le bénéfice net par action et les capitaux propres par action.

Tous éléments d'information complémentaires sont contenus dans le document de référence établi par la Société, à la disposition du public sur simple demande, et mis en ligne sur le site internet de la Société et celui de l'AMF.

XXVII - CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION (C. COM. ART. L.225-100-3)

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous devons exposer et, le cas échéant, expliquer un certain nombre d'éléments lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

L'objectif de cette mesure est d'assurer la transparence sur des informations pouvant avoir une influence sur le déroulement d'une offre publique d'acquisition.

En conséquence, et conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations visées par cet article.

1. La structure du capital de la Société

Actionnariat	Situation au 31/12/2014				Situation au 31/12/2013				Situation au 31/12/2012			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
COPERNIC SAS	3 796 771	57,68%	3 796 771	62,55%	3 796 771	57,68%	3 796 771	61,45%	3 796 771	57,68%	3 796 771	63,97%
Famille GALLAND	12 761	0,19%	12 761	0,21%	12 756	0,19%	12 756	0,21%	12 756	0,19%	12 756	0,21%
Total Famille GALLAND	3 809 532	57,88%	3 809 532	62,76%	3 809 527	57,88%	3 809 527	61,66%	3 809 527	57,88%	3 809 527	64,19%
LE BELIER (autodétention)	512 556	7,79%	0	0,00%	403 677	6,13%	0	0,00%	647 124	9,83%	0	0,00%
FCPE	31 820	0,48%	31 820	0,52%	35 050	0,53%	35 050	0,57%	46 700	0,71%	46 700	0,79%
PUBLIC (*)	2 228 212	33,85%	2 228 212	36,74%	2 333 866	35,46%	2 333 866	37,77%	2 078 769	31,58%	2 078 769	35,03%
TOTAL	6 582 120	100,00%	6 069 564	100,00%	6 582 120	100,00%	6 178 443	100,00%	6 582 120	100,00%	5 934 996	100,00%

(*) La société anonyme AMIRAL GESTION agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion a déclaré avoir franchi en hausse le 27 septembre 2013 les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société. L'AMF en a pris acte dans sa décision 213C1477 du 02 octobre 2013.

2. Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 :

Aux termes d'une convention conclue le 9 octobre 2013 entre des managers du Groupe Le Bélier, Monsieur Philippe DIZIER et Monsieur Thierry RIVEZ bénéficient d'un droit de préemption, en cas de cession par les autres managers parties à ladite convention des actions gratuites ou des options d'achat d'actions Le Bélier qui leur ont été attribuées le 28 juin 2011.

En outre, aux termes de la même convention, Monsieur Philippe DIZIER et Monsieur Thierry RIVEZ bénéficient d'une promesse de vente de la part des autres managers, en cas de départ de ces derniers du groupe Le Bélier. Dans le cadre de l'exercice de cette promesse, Monsieur Philippe DIZIER et Monsieur Thierry RIVEZ pourront se substituer à d'autres managers du groupe Le Bélier.

3. Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 (participations significatives et d'autocontrôle) : cf. paragraphe XIII : Informations sur la détention du capital par certains actionnaires.

4. La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : non applicable.

5. Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : cf. paragraphe XXIV Participation des salariés au capital.
6. Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote :

Le 13 décembre 2003, les actionnaires membres du groupe GALLAND ont signé un Engagement Collectif de Conservation d'Actions.

Le 29 octobre 2004, les actionnaires membres du groupe GALLAND ont signé un avenant à l'Engagement Collectif de Conservation d'Actions du 13 décembre 2003, dans le souci d'harmoniser la politique familiale de détention des titres de la Société LE BELIER.

Cet avenant prévoit notamment :

- *Un droit de préférence que les actionnaires membres du groupe GALLAND consentent à Monsieur Philippe GALLAND, en cas de transfert d'actions, même entre actionnaires,*
- *Un droit de cession conjointe et proportionnelle consenti entre par les actionnaires à Monsieur Philippe GALLAND, en cas de transfert d'actions,*
- *Un engagement de détention des titres qui a pour objet la conservation par l'ensemble des actionnaires d'une quotité d'actions portant sur au moins 20 % du capital et des droits de vote de la Société LE BELIER en vue notamment de leur permettre de bénéficier des dispositions de l'article 885 I bis du Code général des impôts,*
- *Un engagement de se présenter aux assemblées et à voter à l'ensemble des décisions collectives de la Société dans le même sens que celui préalablement indiqué par à Monsieur Philippe GALLAND, afin de conserver une unité dans la stratégie de gestion de la Société LE BELIER et afin de préserver son intérêt social.*

Le 28 décembre 2009, les actionnaires membres du groupe GALLAND ont signé un avenant à l'Engagement Collectif de Conservation d'Actions du 13 décembre 2003. Cet avenant prévoit notamment la prorogation de sa durée jusqu'au 31 décembre 2010 et sa tacite reconduction par périodes d'un an à compter de cette date.

Les managers du Groupe Le Bélier ont conclu le 9 octobre 2013 une convention conférant à Monsieur Philippe DIZIER et Monsieur Thierry RIVEZ divers droits relatifs aux actions Le Bélier mentionnés au point 2 ci-dessus.

7. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société :

ARTICLE 12 - Conseil d'administration

1 - Sauf dérogations légales, la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

2 - En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

3 - Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

4 - La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

5 - Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

6 - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, sa décision ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

7 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Ces nominations doivent intervenir obligatoirement dans les trois mois de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations provisoires ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis restent cependant valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonctions doivent convoquer immédiatement l'assemblée ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

8 - Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer simultanément dans plus de cinq conseils d'administration ou de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

9 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

8. Les pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : cf. § XXVI ci-dessus « Programme de rachat d'actions ».

9. Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : non applicable.

10. Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique. Quatre personnes sont concernées pour un montant total de 725.624 €. Ce montant couvre notamment Monsieur Philippe DIZIER dont le contrat de travail est suspendu.

XXVIII - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et s. du Code du Commerce.

Nous soumettrons à vos suffrages les conventions et engagements réglementés approuvés par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2014.

Le rapport des Commissaires aux comptes mentionne également les conventions et engagements approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2014.

XXIX - JETONS DE PRESENCE

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence pour l'exercice 2014 à votre Conseil d'administration.

Nous vous proposons d'attribuer la somme de 200.000 euros aux membres du Conseil.

Nous vous indiquons que la politique du Conseil en matière de répartition des jetons de présence, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, tient compte du taux de présence élevé des administrateurs au Conseil ainsi que des charges et responsabilités qui leur incombent, sans toutefois comporter de part variable, ainsi que le préconise le point 21.1 du Code AFEP-MEDEF.

XXX - AVIS SUR LES ELEMENTS DE LA REMUNERATION DUE OU ATTRIBUEE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIETE

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé le 16 juin 2013 (article 24.3), code auquel la Société se réfère en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, les 10^{ème} à 12^{ème} résolutions visent à soumettre à l'avis de l'Assemblée générale les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social, Monsieur Philippe GALLAND, Président du Conseil d'administration, Monsieur Philippe DIZIER, Directeur Général et Monsieur Thierry RIVEZ, Directeur Général Délégué.

L'ensemble de ces éléments sont détaillés dans le point X du présent rapport.

XXXI – CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2014 ENTRE LE DIRECTEUR GENERAL, LE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE, L'UN DES ADMINISTRATEURS OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10%, ET LES SOCIETES DONT LA SOCIETE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL

Néant.

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**XXXII – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons par ailleurs de renouveler, comme chaque année, l'autorisation permettant au Conseil d'administration de procéder dans la limite légale, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions autodétenues, dans la limite de 10% du capital actuel de la Société par période de vingt-quatre mois, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, et à la réduction corrélative du capital social, en imputant la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Cette autorisation serait valable pour une durée de dix-huit mois et remplacerait l'autorisation de même nature conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2014.

Aucune action n'a été annulée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2014.

XXXIII - AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE TITRES DE CREANCE

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la Société a reçu délégation de compétence et a été autorisé, par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2013, et ce pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 22 juillet 2015, à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par l'émission par la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite d'un montant de 6.000.000 d'euros nominal avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations et autorisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Toutefois, afin de permettre à la Société de mettre en place le moment venu les financements indispensables à la poursuite de son développement, votre Conseil considère qu'il convient de renouveler les délégations et autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2013. Les résolutions qui vous sont proposées ont pour finalité de doter le Conseil d'administration d'un ensemble de délégations et d'autorisations lui permettant, le cas échéant, de procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à diverses augmentations du capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Votre Conseil pourra ainsi bénéficier de la plus grande latitude pour agir au mieux des intérêts de la Société, choisir les modalités d'émission les plus favorables pour la Société et ses actionnaires et réaliser rapidement les opérations, en fonction des opportunités qui pourraient se présenter.

Nous vous proposons de donner à votre Conseil d'administration la faculté de procéder en toutes circonstances, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la Société, à l'exception des actions de préférence, ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société.

Il s'agit donc de permettre à la Société, dans la limite du plafond ci-dessous, d'émettre tout type de titres de capital (dont des valeurs mobilières donnant accès au capital) prévu par la loi sur les sociétés commerciales.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 6.000.000 d'euros, soit un plafond global inchangé par rapport à celui octroyé par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2013, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi ainsi qu'aux stipulations contractuelles éventuellement applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions (24^{ème} résolution).

Ces émissions pourront comporter soit le maintien soit la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La suppression du droit préférentiel de souscription vous est demandée afin de permettre à la Société de réaliser des émissions, sur les marchés français et/ou international, soit dans le cadre d'un placement privé (dans la limite de 20% du capital social par an) soit dans le cadre d'une offre au public. Deux résolutions distinctes (18^{ème} et 19^{ème} résolutions) vous sont ainsi proposées afin de déléguer votre compétence à votre Conseil pour mener à bien ce type d'opérations.

Le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme dans le cadre de l'une ou l'autre de ces deux délégations ne pourra être supérieur au plafond de 6.000.000 d'euros précité.

Nous vous demandons également de constater que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Nous vous précisons toutefois que, dans tous les cas d'émission sans droit préférentiel de souscription :

- Votre Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire les titres par priorité sur tout ou partie de l'émission ;
- i) Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance et ii) le prix d'émission des autres valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa "i)" ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

Nous vous proposons, pour octroyer davantage de souplesse aux opérations d'augmentation de capital, de déléguer à votre Conseil d'administration la faculté d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions légales et réglementaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, si le Conseil constate une demande excédentaire de souscription, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché et dans la limite du plafond global de 6.000.000 d'euros mentionné ci-dessus et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale (20^{ème} résolution).

Nous vous proposons aussi de déléguer, dans le cadre d'une résolution spécifique (21^{ème} résolution), votre compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou des valeurs mobilières, y compris des titres de créances, donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange. Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10 % du capital social et s'imputera sur le plafond de 6.000.000 d'euros mentionné ci-dessus qui s'imputera sur le plafond global également évoqué ci-dessus.

Nous vous proposons également de déléguer à votre Conseil le pouvoir d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant nominal maximal de 6.000.000 d'euros qui s'imputera sur le plafond global évoqué ci-dessus, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.

Dans le cadre de ces deux dernières délégations (21^{ème} et 22^{ème} résolutions), nous vous demandons également d'autoriser l'émission de valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès immédiat ou à terme au capital ou autres titres de créance à émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription, ne pourra excéder un montant de 60.000.000 d'euros qui s'imputera sur le plafond de 60.000.000 d'euros mentionné ci-après.

Nous vous proposons par ailleurs d'autoriser votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° du Code de commerce, et dans la limite de 10% du capital social par an, à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par les résolutions qui vous sont soumises ci-dessus et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à un montant qui ne pourra toutefois être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminué éventuellement d'une décote maximum de 10 % (23^{ème} résolution).

Dans ce cas votre Conseil devra établir un rapport complémentaire certifié par les commissaires aux comptes décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

Nous vous proposons enfin de déléguer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en application des dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, la faculté d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximal de 6.000.000 d'euros qui s'imputera sur le plafond global évoqué ci-dessus, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, à réaliser par création et attribution gratuite de titres de capital ou par élévation du nominal des titres de capital existants ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés (16^{ème} résolution).

Emission de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance donnant accès au capital

Nous vous demandons également d'autoriser l'émission de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance donnant accès au capital (17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions).

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance donnant accès immédiat ou à terme au capital de la Société, avec ou sans droit préférentiel de souscription, à un plafond global de 60.000.000 d'euros (17^{ème} résolution).

XXXIV - DELEGATION DE COMPETENCE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AU PROFIT DES SALARIES

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire doit, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital conformément à l'article L.225-129-2 dudit Code, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail.

Nous vous proposons en conséquence de déléguer au Conseil d'administration la compétence, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce, de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal maximum de 100.000 euros en nominal réservée aux salariés de la Société adhérant au plan d'épargne d'entreprise (25^{ème} résolution).

La présente délégation de compétence serait consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de la décision de l'assemblée.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

Enfin si vous votez cette délégation de compétence, il vous appartiendra également de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour procéder aux opérations matérielles permettant de parvenir à la réalisation de l'augmentation de capital précitée.

Nous vous indiquons cependant que votre Conseil vous soumet cette résolution en application des dispositions légales, mais qu'une telle délégation ne lui paraît pas opportune.

XXV- PROPOSITION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Nous vous proposerons également de mettre en conformité les statuts de votre Société avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires :

- En application du décret n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés, nous vous proposons de supprimer la référence, figurant dans l'article 17 paragraphe 3 des statuts, à la communication aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes de la liste et de l'objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (C. com. art. R 225-32 et R 225-59 abrogés) ;

- En application de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés nous vous proposons de mettre à jour l'article 17 des statuts afin de tenir compte des modifications apportées en matière de conventions réglementées (en particulier l'exclusion du champ des conventions réglementées de certaines conventions) ;
- En application du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 qui modifie la date d'inscription en compte des titres des actionnaires au deuxième jour ouvré précédant l'AG à zéro heure, heure de Paris au lieu du troisième jour ouvré ainsi que, pour les actionnaires ayant demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un point ou d'un projet de résolution, les modalités de la justification de leur qualité d'actionnaire préalablement à l'assemblée, nous vous proposerons d'intégrer ces modifications dans l'article 20 des statuts.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration



Rapport 2014 sur la
Responsabilité des
entreprises (RSE)

SOMMAIRE

1 Périmètres du reporting.....	35
2 Informations environnementales	35
2.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	35
2.2 POLLUTION ET GESTION DES DECHETS	36
2.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	37
2.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE	38
2.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	39
3 Informations sociales	39
3.1 EMPLOI	39
3.2 ORGANISATION DU TRAVAIL	41
3.3 RELATIONS SOCIALES	41
3.4 SANTE & SECURITE	42
3.5 FORMATION	43
3.6 DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES / EGALITE DE TRAITEMENT	43
3.7 PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES	44
4 Informations sociétales	45
4.1 IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	45
4.2 RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	45
4.3 SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS	46
4.4 LOYAUTE DES PRATIQUES	47
4.5 DROITS DE L'HOMME	47

1 Périmètres du reporting

LB	FAB	LBD	LBH	BSM	LBK	LBQ	BQM
Holding	Fonderie	Fonderie	Fonderie	Usinage	Fonderie	Fonderie	Usinage
France	France	Chine	Hongrie	Hongrie	Serbie	Mexique	Mexique

En 2014, le Groupe a réalisé l'acquisition de 3 nouvelles filiales opérationnelles (deux en Chine, une en Hongrie). Ces filiales n'ayant pas le même standard de Reporting que le Groupe, il n'est pas possible pour 2014 de les intégrer au niveau des Eléments quantifiables du rapport RSE.

Cependant, il faut savoir que la typologie des processus de production et produits de ces filiales est identique aux filiales historiques du Groupe ; aussi leurs intégrations progressives en 2015 ne modifiera pas fondamentalement l'ensemble de notre rapport tant en terme qualitatif que quantitatif.

2 Informations environnementales

2.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

- ❖ L'ORGANISATION DE LA SOCIETE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET LE CAS ECHEANT LES DEMARCHES D'EVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Depuis 2007, conscient de ses responsabilités vis à vis de l'environnement et des générations futures, le Groupe a choisi le respect de l'environnement comme l'une de ses valeurs fondamentales : la politique environnementale, datée du 16 mars 2007, a été déployée dans tous les sites, leur imposant ainsi de prévenir les pollutions, de respecter la réglementation, et de mettre en place tous les moyens nécessaires à la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place un Système de Management Environnemental dans chaque filiale, selon la norme ISO 14001. 4 de nos sites sont d'ores et déjà certifiés ISO 14001, un autre est prévu cette année.

Un responsable environnement a été nommé sur chaque site, ainsi qu'au niveau de la holding.

Des reportings mensuels sont réalisés, concernant notamment la gestion des déchets, la conformité réglementaire et tous les événements notables concernant l'environnement.

- ❖ LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES MENEES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Des actions de formation et de sensibilisation sont menées sur chaque site, notamment dans le cadre du système de management environnemental, telles que par exemple le tri des déchets et les économies d'énergie, et en particulier le partage d'expérience et de bonnes pratiques entre filiales sur l'efficacité énergétique (au travers de tenue de réunions du Club Energie).

- ❖ LES MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

Le Groupe veille à allouer les ressources humaines et financières nécessaires à la prévention des pollutions et des risques environnementaux.

Sur chaque site, un responsable environnement veille sur le terrain à la préservation de l'environnement. Il bénéficie si nécessaire de l'appui du responsable environnement du Groupe, chargé notamment du benchmark entre les usines.

Par ailleurs, chaque année des ressources financières sont attribuées à chaque site pour les problématiques environnementales. En 2014, les dépenses ont concerné principalement : le remplacement de climatiseurs CFC, l'amélioration du traitement et du prélèvement des eaux usées, et la rénovation d'aires ou de magasins pour le stockage des produits dangereux.

- ❖ LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT SOUS RESERVE QUE CETTE INFORMATION NE SOIT PAS DE NATURE A CAUSER UN PREJUDICE SERIEUX A LA SOCIETE DANS UN LITIGE EN COURS

Il n'existe aucune provision pour risques environnementaux ni au 31/12/2013, ni au 31/12/2014.

2.2 POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

- ❖ LES MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

Chaque site veille à la prévention et à la réduction des impacts sur l'environnement : le stockage des produits dangereux et des déchets dangereux est géré conformément aux exigences réglementaires de chaque pays. Les eaux industrielles sont soit traitées en interne soit stockées et traitées par des entreprises extérieures spécialisées.

Les rejets atmosphériques sont gérés conformément aux exigences réglementaires de chaque pays.

L'aluminium utilisé comme matière première est propre, non mélangé à des matières organiques (huile et graisse), diminuant ainsi considérablement l'éventualité de rejets polluants lors de la fusion. Nos copeaux d'usinage ne sont pas refondus en interne, ils sont revendus à des prestataires extérieurs pour les valoriser en matière première. Les postes de grenailage et de sablage sont équipés de système d'aspiration et de dépoussiérage. Les fours de fusion, les installations de régénération thermique ainsi que les chaudières sont équipés de cheminées permettant de canaliser et diffuser les émissions gazeuses.

Par ailleurs, pour tout nouveau bâtiment et toute nouvelle installation, l'impact sur l'environnement est pris en compte dès la phase de conception.

- ❖ LES MESURES DE PREVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Les déchets sont gérés, évacués et suivis selon la réglementation en vigueur dans chaque pays. Chaque filiale cherche à réduire à la source la génération de ses déchets et réalise un tri sélectif au niveau des ateliers. Les filières d'élimination retenues sont prioritairement celles qui permettent la valorisation, comme pour les déchets d'aluminium (crasses et copeaux), les cartons, les palettes, le verre, ...

Le tonnage de déchets d'Aluminium (crasses et copeaux) est de 6 167 T, valorisé à 100%.

Les sites de production de pièces noyautées régénèrent leurs sables en circuit interne par des installations de régénération thermique, ce qui permet de limiter la quantité de déchets de sables évacués en enfouissement contrôlé. Les rebuts de fabrication font l'objet d'un recyclage matière en fusion.

- ❖ LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE

Des mesures de bruit sont réalisées sur chaque site selon la réglementation applicable dans chaque pays. Ces 4 dernières années, aucune plainte n'a été enregistrée dans les usines du Groupe. Néanmoins, des plans d'action sont mis en œuvre pour réduire les niveaux de bruit de nos sites, et les échanges avec les riverains et les administrations locales sont privilégiés.

Par ailleurs l'impact sonore de toute nouvelle implantation et de tout nouvel aménagement est pris en compte dès la phase de conception.

2.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

❖ LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

Les process utilisés dans nos sites industriels sont peu consommateurs d'eau. Les principales utilisations sont : refroidissement des pièces après moulage, préparation d'émulsions huileuses (huiles de coupe solubles) ou de poteyage, lavage des pièces usinées, rinçage de pièces au ressuage, bacs de traitement thermique, lavage des sols.

Des actions sont mises en place systématiquement pour réduire les consommations d'eau en privilégiant les circuits fermés : refroidissement des moules et des pièces, avec utilisation de groupes froids conformes à la réglementation.

Les consommations d'eau sont suivies mensuellement, permettant d'en mesurer l'évolution et de détecter d'éventuelles fuites.

Consommation d'eau par activité :

	Sites de Fonderie (en m3/t)	Sites d'usinage (en m3/1000 pièces)
2012	2.35	1.80
2013	2.23	1.69
2014	1.94	1.63

❖ LA CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES ET LES MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DE LEUR UTILISATION

La matière première utilisée est l'aluminium, dont la consommation est suivie mensuellement.

Les process industriels sont améliorés au quotidien afin de :

- ✓ diminuer le pourcentage des rebuts,
- ✓ diminuer la perte au feu industrielle (=perte de masse due à la fusion d'un matériau + déchets d'aluminium)
- ✓ et optimiser la mise au mille (=quantité de matière première nécessaire à l'obtention de 1000 kg de produit final) sans altérer la qualité des produits livrés au client.

❖ LA CONSOMMATION D'ENERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Les sites de production utilisent du gaz (gaz naturel en Europe et au Mexique, propane en Chine) principalement pour la fusion de l'aluminium et le chauffage des moules.

Ils consomment de l'électricité pour maintenir l'aluminium fondu dans des fours, pour le traitement thermique des pièces, pour la production d'air comprimé, ainsi que pour les machines d'usinage et de lavage des pièces.

Chaque site suit les consommations détaillées de gaz et d'électricité de l'ensemble de ses installations, et réalise un reporting mensuel, envoyé et commenté lors d'une réunion mensuelle avec le Groupe.

Un Club Energie, regroupant tous les responsables énergie des différents sites, a été créé en 2011. Il se réunit au moins deux fois par an pour faire un bilan complet des résultats et des actions, et pour permettre en outre l'échange et la transversalisation des meilleures pratiques au sein du Groupe.

Au niveau du Groupe, l'ensemble des actions menées a permis de réduire de plus de 6% le ratio de consommation énergétique par tonne produite depuis 2010.

Consommation énergétique par activité :

	Sites de Fonderie (en kWh/T)	Sites d'usinage (en kWh/1000 pièces)
2010	5 839	3 229
2011	5 442	2 104
2012	5 170	2 175
2013	5 125	2 183
2014	5 434	2 143

❖ L'UTILISATION DES SOLS

Les implantations du Groupe ont un impact limité sur l'utilisation du sol. De plus, pour chaque nouvelle construction, les impacts de l'implantation sur l'utilisation des sols sont pris en compte.

2.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE

❖ LES REJETS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Bien que Le Bélier ne soit pas soumis aux obligations de déclarations des émissions de gaz à effet de serre, ses unités de combustion étant inférieures aux seuils, le Groupe continue ses efforts pour limiter ses impacts. .

Les émissions directes liées à la consommation de gaz et de propane s'élèvent pour le Groupe à 49 075 tCO₂e, dont 7 229 tCO₂e due à la combustion de propane.

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité des usines représentent quant à elles 47 147 tCO₂e.

Les émissions totales directes et indirectes s'élèvent ainsi pour le Groupe à 96 223 tCO₂e.

Les pièces fabriquées sur un continent sont destinées en quasi-totalité au marché local, limitant ainsi les émissions dues au transport.

Les déplacements professionnels sont limités, privilégiant le recours à la vidéoconférence.

Dans les domaines de la conception produit, Le Bélier recherche des solutions d'allègement des pièces produites pour ses clients automobiles et aéronautiques, contribuant ainsi à la réduction de consommation de carburant et d'émission de CO₂.

Par ailleurs le Groupe n'a pas de flotte de transport et sous-traite cette activité.

❖ L'ADAPTATION AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe et ses filiales ne sont pas présents dans des zones à risques du point de vue du changement climatique (zones désertiques, zones à proximité du niveau de la mer, implantations insulaires)

2.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

❖ LES MESURES PRISES POUR DEVELOPPER LA BIODIVERSITE

Le foncier disponible ou qui n'a pas de vocation industrielle a été aménagé en espaces verts.

3 Informations sociales

3.1 EMPLOI

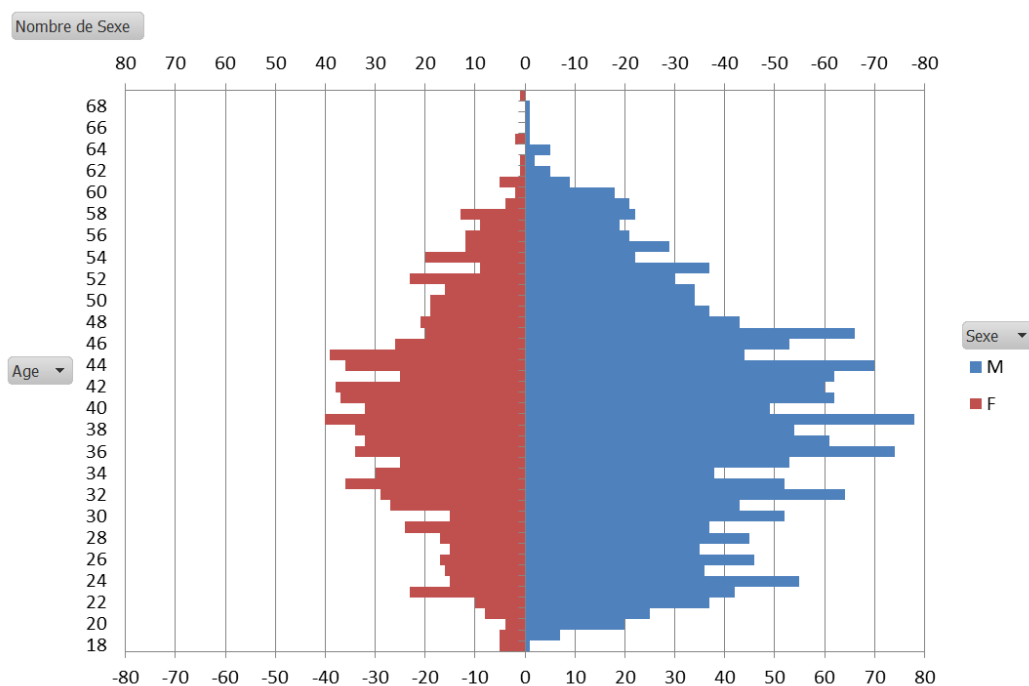
❖ L'EFFECTIF TOTAL ET LA REPARTITION DES SALARIES PAR SEXE, PAR AGE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Nous disposons de ces informations pour chacune de nos filiales et en assurons un suivi quotidien. Les effectifs sont également suivis par ancienneté et en termes de gestion mensuellement (par distinction Main d'Œuvre Directe / Main d'Œuvre Indirecte / Main d'Œuvre de Structure).

L'effectif total inscrit au 31/12/14 est de 2 716 personnes.

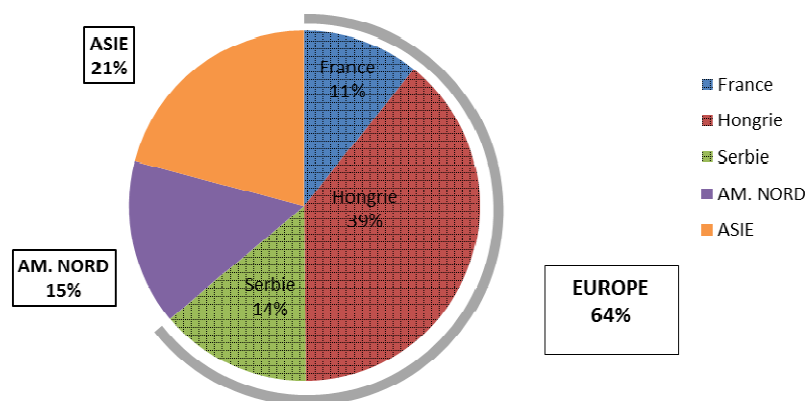
La connaissance de ces éléments permet l'anticipation des nécessités de renouvellement des effectifs dû au vieillissement naturel, d'équilibrage des effectifs H/F, de mesures sociales notamment pour les seniors.

PYRAMIDE DES ÂGES DU PERSONNEL DU GROUPE LE BELIER AU 31 DECEMBRE 2014 (M/F)



REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE au 31/12/2014

Répartition des effectifs par zones géographiques au 31/12/2014



❖ LES EMBauchES ET LES LICENCIEMENTS

Les embauches comme les licenciements éventuels des membres de l'encadrement du Groupe sont gérés sous le contrôle de la DRH /Groupe. Elles font l'objet d'un respect des procédures légales et des réglementations spécifiques. Pour les autres catégories de personnel, chaque filiale procède à la réalisation des embauches et des licenciements sous la signature du Directeur ou celle du Responsable des Ressources Humaines mandaté.

2014	LB France	FAB France	LBD Chine	LBH Hongrie	BSM Hongrie	LBK Serbie	LBQ Mexique	BQM Mexique	TOTAL
Entrées	14	3	84	116	126	323	334	74	1074
Sorties	11	17	79	53	60	244	294	62	820
TOTAL Flux	3	-14	5	63	66	79	40	12	254

Sur LBK, du fait des fluctuations de charge durant l'exercice, nous avons eu des flux importants de CDD. Sur LBQ l'intense activité économique de la zone de Querétaro génère un turnover important lié à la concurrence dans le recrutement que se livrent les sociétés industrielles localement.

Le pourcentage de licenciements est de l'ordre de 5% de nos effectifs.

❖ LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION

Les niveaux de rémunération des salariés du Groupe sont respectueux des contraintes légales ou conventionnelles et ce, par statut. Tous les salaires (corrélés à un temps de travail) résultent d'une contractualisation. Dans chaque filiale, pour une même qualification, tous les salariés de cette qualification ont un niveau de rémunération supérieur au minimum fixé par les dispositions conventionnelles ou internes

Le montant des salaires et charges sociales comptabilisé en 2014 est présenté dans la note annexe aux comptes consolidés « Charges de personnel et effectifs des sociétés consolidées » inclus dans le document de référence.

Compte tenu de l'hétérogénéité des pays dans lesquels nous nous trouvons, la comparaison des moyennes de salaires par pays ne conduit à aucune conclusion pertinente.

L'évolution de ceux-ci est de 2 natures :

- Augmentations collectives (par statut), fruit des négociations salariales avec les organisations syndicales dans chaque filiale, une fois par an (hors Chine).
- Augmentations individuelles (par statut) fruit à la fois des budgets alloués à ce titre et des décisions sélectives de l'encadrement à l'égard de leurs personnels. Cette sélection s'établit à partir des résultats de l'entretien annuel individuel mené par chaque manager et contrôlé par leur hiérarchie.

3.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

❖ L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Elle dépend des contraintes légales et réglementaires des pays d'implantation de nos usines. La nature de nos activités de fonderie (à feu continu) engendre la pratique d'équipes composées en 3X8, en 2X8, de week-end et en horaires de journée.

Dans les filiales, l'horaire légal de travail hebdomadaire est de 35 heures en France, 40 heures en Hongrie, Serbie et Chine, de 48 heures au Mexique ; l'organisation de ces heures de travail s'effectue par équipes en 3X8, en 2X8, de week-end et en horaires de journée.

Les périodes de congés payés (dont les durées légales varient entre 6 et 14 jours au Mexique suivant l'ancienneté, 20 à 30 jours en Hongrie selon les âges, 20 jours en Serbie, 30 jours en France et entre 5 et 15 jours selon l'ancienneté en Chine) sont propres à chaque site industriel et se différencient possiblement les unes des autres en prenant en compte les données culturelles et/ou religieuses locales.

❖ L'ABSENTEISME

Il constitue un indicateur social important, significatif à la fois d'une politique de prévention en matière de sécurité et de santé des salariés ainsi que d'un niveau de motivation. Nous suivons tout particulièrement l'absentéisme de niveau « 2 » qui exclut l'absentéisme de niveau « 1 » pour congés et arrêts de longue durée (soit au-delà du troisième mois d'arrêt).

Taux d'absentéisme de niveau 2, par filiales, pour 2014 :

% Heurs Absence Niveau 2 *	LBK Serbie	LBD Chine	FAB France	LBH Hongrie	BSM Hongrie	LBQ Mexique	BQM Mexique	Moyenne Groupe (Hors LB)
2014	1.7%	1.2%	3.6%	2.0%	1.6%	2.8%	1.9%	2.0%

*= Heures d'absences Niv 2 / (Heures travaillées Propres + Heures Supplémentaires + Heures Absence Niv 1 & 2)

LB étant une société Holding non productive, le taux d'absentéisme n'a pas d'impact sur l'organisation industrielle du Groupe.

3.3 RELATIONS SOCIALES

❖ L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, NOTAMMENT LES PROCEDURES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PERSONNEL ET DE NEGOCIATION AVEC CELUI-CI

Le dialogue social a toujours été privilégié dans l'ensemble de nos filiales.

En France, les différentes Institutions Représentatives du Personnel fonctionnent de longues dates : Comité d'Entreprise (au niveau de l'Unité Economique et Sociale que représente le site de Vérac), Délégués du Personnel, Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, dans le respect des obligations légales françaises ; à ces structures s'ajoutent la représentation (légale) des personnels au sein des Conseils d'Administration des S.A françaises. Par ailleurs, les sections syndicales CGT, CFDT et CGC/CFE existent et fonctionnent ; des délégués syndicaux et/ou représentants syndicaux en sont issus ; ils constituent les interlocuteurs légitimes de la Direction lors des négociations annuelles obligatoires.

Dans nos filiales étrangères, les syndicats sont représentés (à l'exception de la Chine) et participent aux négociations annuelles portant sur les salaires et les avantages de type « collectif ». Bien que la loi locale ne l'impose pas en Hongrie, il existe en outre une instance de représentation du personnel de type « comité d'entreprise » qui gère un budget d'œuvres sociales collectives.

❖ LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Par année, le Groupe signe entre 6 et 10 accords collectifs soit généralement 1 par filiale et plusieurs selon les circonstances en France portant sur les « salaires et avantages » mais aussi sur « les mesures concernant les séniors », sur les « intéressements collectifs », sur les « plans d'épargne entreprise ».

3.4 SANTE & SECURITE

❖ LES CONDITIONS DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

La sécurité de nos personnels est un axe de travail du Groupe majeur. Il a d'ailleurs été intégré aux « VALEURS » de notre Groupe et développé tout particulièrement depuis la fin du 2ème semestre 2011.

La nature même de nos activités qui s'exercent dans un environnement chaud, bruyant et possiblement poussiéreux nécessite l'amélioration constante des conditions de travail en particulier pour les ouvriers de nos fonderies. Un suivi médical, avec l'intervention d'une médecine du travail spécifique, est réalisé dans le cadre des obligations et processus propres à chaque pays.

Partout dans le Groupe, le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire et soumis à des procédures de remise de ceux-ci ; le non-respect de ces consignes élémentaires de sécurité peut être sanctionné.

En matière de maladies professionnelles, la répétition de certaines tâches conduit à des états classifiés en France en TMS (troubles musculaires squelettiques). L'installation de systèmes et de processus automatisés vient diminuer ces risques.

Ainsi et par exemple, l'automatisation en France du ressuage, du sciage des pièces sur certains équipements, concourent à cette diminution des risques. Il en est de même, par exemple, dans notre filiale en Serbie où la robotisation de certains chantiers a remplacé le travail manuel.

❖ LE BILAN DES ACCORDS SIGNES AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES OU LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Il n'existe pas d'accord de ce type en notre Groupe.

❖ LES ACCIDENTS DU TRAVAIL NOTAMMENT LEUR FREQUENCE ET LEUR GRAVITE AINSI QUE LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Depuis la fin du 2è semestre 2011 un axe de travail spécifique aux accidents du travail a été mis en place, dont la mise en œuvre d'un Club Sécurité se partageant l'expérience et les bonnes pratiques en la matière. Cet axe

de travail s'accompagne d'un objectif de réduction de l'indice de fréquence de nos accidents du travail au niveau du Groupe de -11% par rapport à 2013 et -81% par rapport à 2011.

L'indice de fréquence est défini par la formule (Nombre d'accidents avec arrêt >24h) x 1000 / effectif disponible. Celui-ci est suivi mensuellement et est comparé à celui de la profession des Fonderies de métaux légers qui s'établissait fin 2013 à 47.8 en France.

Indice de fréquence des AT, par filiale, pour 2014

	LBK Serbie	LBD Chine	FAB France	LBH Hongrie	BSM Hongrie	LBQ Mexique	BQM Mexique	Moyenne Groupe (Hors LB)
2014	1.9	14.8	12.3	10.3	2.1	19.3	14.1	9.2

Le taux de gravité n'est pas suivi dans l'ensemble des pays (à l'exception de la filiale française FAB, pour laquelle celui-ci s'élève à 0.36); notre principal objectif étant de viser le zéro accident (qui est un objectif de fréquence), au travers d'une politique de sécurité à caractère prioritaire, managée au niveau du Groupe.

3.5 FORMATION

❖ LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIERE DE FORMATION

Elles visent à améliorer les compétences de techniques professionnelles des salariés (adaptation au poste de travail) et à donner des compétences nouvelles notamment dans le domaine managérial pour préparer l'évolution des salariés à d'autres responsabilités.

Les formations de type « langues », « bureautique » sont politiquement déclarées comme relevant du Droit Individuel à la Formation (DIF), en France.

Les budgets consacrés à la formation sont de 1.4% de la Masse salariale Brute pour l'année 2014 (soit l'équivalent de 18 703 heures de formation).

3.6 DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES / EGALITE DE TRAITEMENT

❖ LA POLITIQUE MISE EN ŒUVRE ET LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En France, chaque année (dans le traitement de la Négociation Annuelle Obligatoire, NAO) est étudiée la situation entre les hommes et les femmes en matière de rémunération et de qualification. Des enseignements sont tirés de cette analyse.

Il n'existe pas dans notre Groupe de pratiques discriminantes entre les hommes et les femmes, que ce soit à l'embauche ou en cours de carrière et aucune action juridique n'a jamais été entreprise sur ce thème à l'encontre du Groupe. La proportion de femmes employées dans notre Groupe représente environ 1/3 de nos salariés. Dans le cadre de la formation déployée en entreprise, les femmes sont traitées à l'égal des hommes.

❖ LA POLITIQUE MISE EN ŒUVRE ET LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Notre usine en France a toujours employé des personnels handicapés. Certains d'entre eux sont des personnes à handicap lourd ; les quotités imposées par la législation française sont atteintes dans cette usine.

En notre siège social, nous n'atteignons pas les quotités imposées mais nous nous approvisionnons en fournitures administratives et autres petits matériels auprès de Centre de Travail pour personnels handicapés. Nous faisons également appel à ces mêmes Centres de Travail pour la réalisation de prestations en notre site industriel (de type « entretien ») et/ou en externalisation sur des prestations (de type « emballage »).

- ❖ LA POLITIQUE MISE EN ŒUVRE ET LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Dans le domaine du recrutement en France, nous travaillons avec des cabinets spécialisés et demandons à ceux-ci de nous assurer que leurs pratiques sélectives sont en conformité avec les lois anti-discrimination. Ceux-ci nous fournissent la justification de leurs pratiques et/ou leur déclaration d'adhésion aux chartes d'éthique correspondantes. Dans nos filiales et en la matière, les Responsables des Ressources Humaines sont invités aux mêmes pratiques, par consigne écrite du Directeur des Ressources Humaines & du Développement Social /Groupe.

3.7 PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES

- ❖ AU RESPECT DE LA LIBERTE D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NEGOCIATION COLLECTIVE

Nous respectons les lois de chaque pays ; nos pratiques et résultats traduisent notre respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

- ❖ A L'ELIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIERE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

L'une des VALEURS de notre Groupe (L'ECHANGE) reconnaît comme fondamental « le partage des idées et des savoirs dans l'intérêt commun et le respect des différences ». Cette dernière dimension est en particulier prise en compte dans le positionnement des jours fériés et des périodes de congés de chacune de nos filiales (ex : Noël Orthodoxe en Serbie, Nouvel An Chinois,...)

- ❖ A L'ELIMINATION DU TRAVAIL FORCE OU OBLIGATOIRE

Tous nos salariés disposent d'un contrat de travail dont ils sont signataires.

- ❖ A L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Tous nos salariés sont majeurs et ce, en toutes nos filiales, à l'exception de ceux qui, sous contrat d'apprentissage, peuvent ne pas l'être ; dans cette hypothèse, les parents qui disposent de l'autorité parentale sont cosignataires du contrat de travail.

4 Informations sociétales

4.1 **IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Le développement de nos activités profite en premier lieu à l'emploi de la population de proximité d'où sont issus nos ouvriers et une très grande partie de nos techniciens.

Nous sommes amenés à faire travailler une sous-traitance de proximité dans différents domaines : mécanique, services de proximité, intérim...

4.2 **RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE**

❖ LES CONDITIONS DE DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS

Les parties considérées ici sont les clients, les fournisseurs, les actionnaires et les autorités locales. Les conditions de dialogue avec les partenaires sociaux sont traitées plus avant.

○ Les clients :

Nous recherchons des solutions d'allègement des produits et de réduction des émissions de CO₂ pour nos clients, atteignables au niveau de prix et de qualité requis.

Nos clients sont satisfaits de notre offre globale ; ce que l'on constate par le niveau des commandes atteint ces dernières années.

○ Les fournisseurs :

Nous recherchons des relations pérennes avec nos fournisseurs. Nous tâchons de les emmener sur des relations durables en leur faisant travailler la qualité de leurs offres. Cette démarche nous permet d'atteindre une performance fournisseur utile à notre compétitivité et à notre croissance.

○ Les actionnaires :

Au travers de nos communiqués trimestriels et des réunions d'information semestrielles, au travers de notre document de référence, nous tachons de délivrer une information sincère et mise à jour.

○ Les autorités locales :

Partout où nous sommes implantés, nous appliquons les lois des pays concernés, et nous communiquons chaque fois que nécessaire avec les autorités locales en place.

❖ LES ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MECENAT

Nous n'avons pas de politique en la matière.

4.3 SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS

❖ LA PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DE LA SOCIÉTÉ DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Le politique achat du Groupe ne s'inscrit pas directement dans un référentiel de normes sociales et environnementales.

Néanmoins, plusieurs axes directeurs et actions spécifiques contribuent effectivement à la limitation de l'empreinte environnementale des achats du Groupe :

a. Massification des achats :

Chaque Société du groupe déploie un plan d'actions visant à massifier localement ses achats.

L'objectif, bientôt atteint, est de limiter le sourcing à trois fournisseurs pour chaque catégorie d'achat (pièces électriques, mécaniques, hydrauliques, consommables de production, produits chimiques, fluides, etc...).

Cette action de massification du sourcing a notamment comme conséquence une réduction des flux de transport routier.

Le suivi est établi sur la base des statistiques semestrielles achats.

Dans la même perspective de réduction des transports routiers, nous favorisons chaque fois que possible les acheminements de pondéreux par des moyens de transports alternatifs à la route.

b. « Aluminium recyclé »

Nous avons renforcé nos approvisionnements en aluminium recyclé en 2014 par l'usage de pièces concassées issues du recyclage automobile...

c. Mutualisation des applicatifs informatiques :

La politique informatique du Groupe contribue également à la limitation de l'empreinte environnementale :

L'informatique de gestion SAP est info-gérée par un prestataire qui a créé des salles serveurs « green IT » près de Bordeaux dans lesquelles le refroidissement est confiné aux seuls serveurs suivant les techniques les plus récentes.

Plusieurs applicatifs fondamentaux pour le fonctionnement du Groupe (gestion financière, gestion documentaire, gestion des données techniques, messagerie, etc..) ont été mutualisés et sont installés sur une base unique sécurisée ; la connexion à distance des utilisateurs est établie en mode sécurisé VPN.

Ainsi le nombre de serveurs -et les couts énergétiques induits- sont significativement réduits.

❖ L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Les critères de sécurité des biens et des personnes sont intégrés dans les processus achats. 18 procédures / documents ont été établis et sont déployés sur toutes les usines du groupe dans le cadre du plan interne « Suppliers Safety Management ».

La mise en place effective est contrôlée par un suivi mensuel.


4.4 LOYAUTE DES PRATIQUES

- ❖ LES ACTIONS ENGAGEES POUR PREVENIR LA CORRUPTION :
 - Pour prévenir la corruption, un de nos axes est de responsabiliser juridiquement nos dirigeants. De surcroit, depuis 2011, nous avons mis en place une organisation de contrôle interne avec une ressource dédiée à celui-ci.
- ❖ LES MESURES PRISE EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS
 - Santé des consommateurs : non applicable
 - Sécurité des consommateurs : notre système qualité, notre participation à la conception et à la co-conception des produits avec les clients, minimise le risque qualité lié à nos produits.

4.5 DROITS DE L'HOMME

- ❖ LES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Nous n'avons pas de politique spécifique en la matière



Rapport de l'organisme
tiers indépendant sur les
informations sociales,
environnementales et
sociétales consolidées

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Le Bélier, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre Rapport 2014 sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions de reporting RH et HSE dans leurs versions 2014 (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre novembre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ cinq semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec neuf personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions Ressources Humaines, Environnement, Santé sécurité et Contrôle de gestion, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

□- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion □ ;

- Au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 23 % du chiffre d'affaires, 21 % des effectifs et 15% des consommations énergétiques.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 25 mars 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés


Christophe Schmeitzky
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé

³ **Informations environnementales et sociétales** : les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétiques et le recours aux énergies renouvelables).

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total et répartitions), les embauches et les licenciements, l'absentéisme, les conditions de santé sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles.

⁴ Les sites de Szolnok (Hongrie) et de Vêrac (France)



Le Bélier
Comptes consolidés
et notes annexes
au 31/12/2014

LE BELIER**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE****Normes IFRS - Par nature - En milliers d'euros**

Rubriques	Notes	31/12/2014 (12 mois)	31/12/2013 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1.1; 4.1.	258 749	236 258
Autres produits de l'activité	3.1.2	1 044	653
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		259 793	236 911
Achats consommés		-125 689	-118 065
Charges de personnel	3.1.3	-48 453	-41 893
Charges externes		-48 829	-44 178
Impôts et taxes		-2 851	-2 712
Dotations nettes aux amortissements et depréc. s/immobilisations		-11 096	-11 391
Dotations nettes aux provisions	3.1.5	100	41
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		2 400	2 306
Autres produits et charges d'exploitation	3.1.6	-302	-448
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		25 073	20 571
Autres produits et charges opérationnels	3.1.7	-987	451
RESULTAT OPERATIONNEL		24 086	21 022
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3.1.8	301	374
Coût de l'endettement financier brut	3.1.8	-1 971	-1 688
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-1 670	-1 314
Autres produits et charges financiers	3.1.8	-564	-251
RESULTAT AVANT IMPOT		21 852	19 457
Charge d'impôt	3.1.9	-5 081	-3 769
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		16 771	15 688
Résultat net d'impôt des activités abandonnées.			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		16 771	15 688
Part du groupe		16 771	15 688
Part des intérêts minoritaires			
Résultat net par action	3.1.10	2,76	2,54
Résultat net dilué par action	3.1.10	2,70	2,54

Etat consolidé du résultat global total

En milliers d'euros	31/12/2014 (12 mois)	31/12/2013 (12 mois)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	16 771	15 688
Ecarts actuariels sur avantages au personnel	-564	241
<i>- dont produits (charges) portés en capitaux propres</i>	0	241
S/total des éléments non recyclables en compte de résultat, nets d'impôts	-564	241
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	-729	-1 312
Couverture de flux de trésorerie futurs	0	0
<i>- dont produits (charges) portés en capitaux propres</i>	0	0
<i>- dont produits (charges) transférés en résultat de la période</i>	0	0
S/total des éléments recyclables en compte de résultat	-729	-1 312
S/total des produits (et charges) comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts	-1 293	-1 071
RESULTAT GLOBAL TOTAL	15 478	14 617
Part du groupe	15 478	14 617
Part des intérêts minoritaires	0	0

LE BELIER
BILAN CONSOLIDE normes IFRS - En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	14 383	550
Autres immobilisations incorporelles	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	3 229	1 520
Immobilisations corporelles	3.2.1 à 3.2.3; 3.2.5	83 879	59 567
<i>dont Terrains</i>		3 509	3 142
<i>dont Constructions</i>		21 269	16 681
<i>dont Matériel industriel</i>		40 556	31 709
<i>dont autres immobilisations corporelles</i>		18 545	8 035
Immeubles de placement		0	0
Participations entreprises associées		0	0
Titres disponibles à la vente		0	0
Autres actifs financiers non courants		318	258
Actifs d'impôts différés	3.2.13	1 986	1 423
		103 795	63 318
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	3.2.5; 3.2.6	28 605	22 760
Clients et comptes rattachés	3.2.5; 3.2.7	51 827	40 753
Autres actifs courants	3.2.5; 3.2.8	9 125	8 934
Actif d'impôt courant	3.2.8	1 402	1 308
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.2.9	39 350	44 231
Instruments financiers actifs	3.2.10	0	0
Actifs destinés à être cédés		0	0
		130 309	117 986
TOTAL ACTIF		234 104	181 304
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
	3.2.11		
Capital émis		10 005	10 005
Primes		9 826	9 826
Reserves		67 086	55 344
Ecart de conversion		-12 023	-11 294
Résultat de l'exercice		16 771	15 688
Interêts minoritaires			
		91 665	79 569
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières à long terme	3.2.12	47 880	30 118
Passif d'impôts différés	3.2.13	1 162	1 411
Provisions - non courantes	3.2.14; 3.2.15	3 124	2 407
Autres passifs non courants	3.2.16	2 284	555
		54 450	34 491
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières court terme	3.2.12	13 221	8 952
Part courante des dettes financières à long terme	3.2.12	17 429	13 553
Provisions - courantes	3.2.14	279	389
Instruments financiers passifs		0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		41 220	30 516
Autres passifs courants	3.2.17	15 840	13 834
Passifs concernant des actifs destinés à être cédés			
		87 989	67 244
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		234 104	181 304

LE BELIER

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS IFRS - En milliers d'euros-

	Capital	Primes	Réserves consolidées et résultats nets	Ecarts de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Interêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012	10 005	9 826	56 363	-9 982	-934	65 278	0	65 278
Résultat net à fin 12/2013			15 688			15 688		15 688
Ecarts actuariels sur avantages au personnel					241	241		241
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger				-1 312		-1 312		-1 312
Résultat global à fin 12/2013	0	0	15 688	-1 312	241	14 617	0	14 617
Dividendes versés			-949			-949		-949
Rachat d'actions propres			-189			-189		-189
Plan d'actions de performance			812			812		812
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013	10 005	9 826	71 725	-11 294	-693	79 569	0	79 569
Résultat net à fin 12/2014			16 771			16 771		16 771
Ecarts actuariels sur avantages au personnel					-564	-564		-564
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger				-729		-729		-729
Résultat global à fin 12/2014	0	0	16 771	-729	-564	15 478	0	15 478
Dividendes versés			-2 101			-2 101		-2 101
Rachat d'actions propres			-2 593			-2 593		-2 593
Plan d'actions de performance			1 312			1 312		1 312
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014	10 005	9 826	85 114	-12 023	-1 257	91 665	0	91 665

LE BELIER

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE - En milliers d'euros

	Notes	2 014	2 013
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé	3.1.10	16 771	15 688
<u>Elimination des transactions sans incidence sur la trésorerie :</u>			
Amortissements et provisions		11 786	11 232
Neutralisation des coûts des plans d'actions de performance non décaissés	3.1.3	1 312	812
Neutralisation change latent lié aux variations de juste valeur des instruments financiers et aux variations de change	3.1.8	-91	-39
Variation des impôts différés	3.1.9	-511	-735
Reprise de subvention d'investissement	3.2.16	-199	-122
Plus et moins values de cession d'immobilisations		23	-13
Retraitement cession société BMPM		0	-170
Capacité d'autofinancement		29 091	26 653
Incidence de la variation des décalages de trésorerie			
Variation du besoin en fond de roulement		3 991	3 012
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)		33 082	29 665
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.2.2	-27 593	-17 362
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		133	23
Variations des immobilisations financières		-60	-80
Subventions d'investissements reçues	3.2.16	0	563
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales (variation de périmètre)	2.1	-22 937	0
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations d'investissements (B)		-50 457	-16 856
Free cash Flow (A) + (B)		-17 375	12 809
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital			
Actions propres	3.2.11.3	-2 593	-189
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	3.2.11.4	-2 101	-949
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Levées d'emprunts	3.2.12	39 093	11 242
Remboursements d'emprunts	3.2.12	-26 003	-12 264
Avances reçues des tiers			
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations de financement (C)		8 396	-2 160
Incidence du changement de périmètre (E)		0	-575
Incidence des variations nettes de taux de change - écart de conversion (D)		-171	0
Variation de trésorerie nette (A+B+C+D+E)		-9 150	10 074
Trésorerie à l'ouverture (F)	3.2.9	35 279	25 205
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E+F)	3.2.9	26 129	35 279

NOTES ANNEXES
AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

PRESENTATION DU GROUPE	62
1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	62
1.1. ARRETE DES COMPTES.....	62
1.2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	62
1.2.1. Déclaration de conformité	62
1.2.2. Méthode de consolidation	63
1.2.3. Date de clôture	63
1.2.4. Jugements et estimations.....	63
1.2.5. Faits marquants de l'exercice.....	63
1.2.6. Evènements postérieurs à la clôture	63
1.3. CHANGEMENTS COMPTABLES.....	64
1.3.1. Changement de présentation.....	64
1.4. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	64
1.4.1. Présentation du bilan.....	64
1.4.2. Regroupement d'entreprises.....	64
1.4.3. Immobilisations.....	65
1.4.4. Dépréciation des actifs	66
1.4.5. Stocks.....	67
1.4.6. Actifs et passifs financiers – Instruments financiers.....	67
1.4.7. Opérations en devises.....	69
1.4.8. Impôts différés	69
1.4.9. Subventions d'investissements	69
1.4.10. Provisions et passifs à plus d'un an	69
1.4.11. Avantages au personnel.....	69
1.4.12. Paiements fondés sur des actions.....	70
1.4.13. Produits des activités ordinaires.....	70
1.4.14. Autres produits et charges opérationnels.....	70
1.4.15. Résultat par action.....	71
1.4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	71
1.4.17. Immeubles de placement.....	71
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	72
2.1. VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	72
2.2. LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES	72
2.3. ENTREPRISES NON CONSOLIDEES	73
3. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	74
3.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	74
3.1.1. Chiffre d'affaires consolidé par activité.....	74
3.1.2. Autres produits de l'activité	74
3.1.3. Charges de personnel et effectifs des sociétés consolidées	74
3.1.4. Frais de recherche et développement.....	75
3.1.5. Dotations nettes aux provisions	75
3.1.6. Autres produits et charges d'exploitation	75
3.1.7. Autres produits et charges opérationnels.....	76
3.1.8. Résultat financier.....	76
3.1.9. Charge d'impôts	76
3.1.10. Résultats par action	77
3.1.11. EBITDA.....	78

3.2. BILAN CONSOLIDE	79
3.2.1. <i>Goodwill</i>	79
3.2.2. <i>Immobilisations brutes</i>	79
3.2.3. <i>Amortissements et dépréciations des immobilisations</i>	81
3.2.4. <i>Contrats de location</i>	82
3.2.5. <i>Dépréciations d'actifs</i>	83
3.2.6. <i>Stocks et en-cours</i>	84
3.2.7. <i>Clients et comptes rattachés</i>	84
3.2.8. <i>Actifs courants d'exploitation</i>	84
3.2.9. <i>Trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	85
3.2.10. <i>Instruments financiers dérivés actifs</i>	85
3.2.11. <i>Capitaux propres</i>	86
3.2.12. <i>Emprunts et dettes financières long terme</i>	88
3.2.13. <i>Actifs et passifs d'impôts différés</i>	90
3.2.14. <i>Provisions</i>	91
3.2.15. <i>Avantages au personnel</i>	91
3.2.16. <i>Autres passifs non courants : Subventions d'investissement</i>	93
3.2.17. <i>Autres passifs courants</i>	94
3.2.18. <i>Passifs financiers – part courante</i>	94
4. INFORMATIONS DIVERSES	95
4.1. INFORMATION SECTORIELLE	95
4.1.1. <i>Chiffres significatifs par secteur</i>	95
4.1.2. <i>Chiffre d'affaires par principaux clients</i>	96
4.1.3. <i>Chiffres significatifs réalisés en France</i>	97
4.2. OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS : INSTRUMENTS DE COUVERTURE ET DE CHANGE	97
4.3. TAUX DE CONVERSION DES DEVICES ETRANGERES	97
4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN	98
4.5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	99
4.5.1. <i>Relations avec Le Bélier Participations, GALILEE et COPERNIC</i>	99
4.5.2. <i>Rémunération des dirigeants</i>	99
4.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	100
4.7. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	100
4.7.1. <i>Risque de taux et de change</i>	100
4.7.2. <i>Risque de liquidité</i>	102
4.7.3. <i>Risque de crédit</i>	102

Présentation du Groupe

LE BELIER est un groupe spécialisé dans la fonderie d'aluminium pour l'industrie automobile mondiale. Depuis juin 1999, ses titres sont cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment C.

1. Principes et méthodes comptables

1.1. ARRETE DES COMPTES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le conseil d'administration du Béliier du 24 mars 2015.

Ces comptes seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 21 mai 2015.

1.2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.2.1. Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes 2014 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 31 décembre 2014 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Le Béliier a appliqué les Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2014, et en particulier :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités
- IAS 27 Révisée – Etats financiers individuels
- IAS 28 Révisée (2011) – Participations dans des entreprises associées
- Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Modalités de transition
- Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 27 – Entités d'investissement
- Amendements IAS 32 – Instruments financiers : présentation - compensation d'actifs et de passifs financiers
- Amendements à IAS 36 – Dépréciation des actifs - informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements à IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2014.

- Amendements à IAS 19 – Contribution des salariés
- Amélioration des IFRS (cycles 2010-2012, 2011-2013)
- IFRIC 21 – Taxes

Aucune de ces normes ou amendements dont l'application anticipée serait possible n'a fait l'objet d'une application anticipée.

Les effets de ces normes et amendements sont en cours d'analyse.

1.2.2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

1.2.3. Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2014.

1.2.4. Jugements et estimations

La préparation des états financiers du Groupe requiert de la part du management le recours, à des jugements, estimations et hypothèses, qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Les estimations comptables et hypothèses concourant à la préparation des états financiers ont été effectuées dans un contexte induisant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet de jugements ou d'estimations sont notamment les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur (voir note 3.2.5); l'évaluation des engagements de retraite (voir note 3.2.16), l'évaluation des provisions pour risques (voir note 3.2.15), les durées d'utilisation des immobilisations (voir note 1.4.2), les impôts différés (voir note 3.2.14), l'évaluation de la juste valeur des paiements fondés en actions (voir note 3.2.12).

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de la préparation des comptes. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les éléments réels peuvent différer des estimés comptabilisés.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, concernent notamment les dépréciations d'actifs non financiers, les actifs d'impôts différés et les provisions pour risques et charges (cf. infra).

1.2.5. Faits marquants de l'exercice

Le 29 juillet 2014, la société LE BELIER a fait l'acquisition de 100% du groupe HDPCI, spécialisé dans la fabrication de pièces moulées en aluminium dans les domaines du freinage et du turbo automobile.

Voir note 2.1 Variation de périmètre.

1.2.6. Evènements postérieurs à la clôture.

Néant.

1.3. CHANGEMENTS COMPTABLES

1.3.1. Changement de présentation

La présentation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2014 est identique à celle des comptes consolidés pour l'exercice 2013.

1.4. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

1.4.1. Présentation du bilan

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), le bilan présente distinctement les actifs et les passifs courants des actifs et passifs non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation ainsi que ceux dont la maturité est inférieure à douze mois à la date de la clôture sont classés en courants, les autres en non courants.

1.4.2. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la société acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition.

Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers consolidés, l'information comparative présentée pour les périodes précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Lorsque le goodwill est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charges de la période et présentés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé.

1.4.3. Immobilisations

1.4.3.1. Immobilisations incorporelles

Seuls les actifs incorporels répondant à la définition de la norme IAS 38 sont comptabilisés au bilan.

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » concerne principalement des logiciels acquis ou développés en interne et des coûts de recherche et développement.

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice sur lequel ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente
- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- l'existence de ressources disponibles pour achever le développement de l'actif ;
- et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale en qualité d'actif, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, c'est-à-dire au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service. Il est amorti linéairement sur la période, n'excédant pas 5 ans, au cours de laquelle sont attendus les avantages économiques liés au projet.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, qui ne dépasse pas 5 ans.

Le groupe ne dispose pas de fonds de commerce issus de regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004, ni de frais d'établissement, ni de marque.

1.4.3.2. Immobilisations corporelles

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 « première application des normes IFRS », le Groupe a choisi de réévaluer à leur juste valeur présumée correspondant au nouveau coût historique amorti certaines catégories d'immobilisations corporelles dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

Ces réévaluations se sont appuyées sur l'expertise d'un cabinet indépendant. Elles ont porté sur tous les actifs faisant l'objet d'une approche par composant, et sur l'immobilier, lui-même approché par composant, excepté sur les actifs de Chine et de Serbie, non significatifs à l'ouverture au 1^{er} janvier 2004 en termes de valeur d'immobilisation.

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production comprenant les charges directes et indirectes de production sur la base de l'activité normale. Ce coût comprend notamment les droits de mutations, honoraires, commissions et frais d'actes attribuables à l'acquisition ou la construction des actifs.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation qui exige une longue période de préparation avant d'être utilisée sont incorporés au coût d'entrée de cet actif, conformément à IAS 23 révisée.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition et sous déduction éventuelle d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode d'amortissement linéaire est retenu.

Le Groupe procède annuellement à la révision des plans d'amortissement en fonction des durées d'utilité effectives de ses actifs corporels.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a isolé parmi les équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique.

Principales durée d'amortissement et méthodes	Durée	Amortissement Economique
Frais recherche-développement	5 ans	Linéaire
Concessions – brevets – licences	5 ans	Linéaire
Sauf logiciel standards et spécifiques	3 ans	Linéaire
Constructions –Aménagements bâtiments	25 ans	Linéaire
Géré en composants		
- Gros œuvre	40 ans	Linéaire
- Couverture	25 ans	Linéaire
- Réseaux câblés	15 ans	Linéaire
- Aménagements intérieurs	20 ans	Linéaire
Rénovation de bâtiments anciens	15 ans	Linéaire
Matériel industriel, cas général	6 ans 2/3	Linéaire
Sauf matériel industriel géré par composants	5 à 15 ans (fonction des composants)	Linéaire
Moules de productivité	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Autres immo. corporelles non industrielles	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	2 ans	Linéaire

Les biens financés par location financière sont comptabilisés en immobilisations à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Conformément à la norme IAS 17, les critères d'appréciation des contrats sont notamment:

- le rapport entre les durées d'utilité des biens pris en location et la durée du contrat,
- la comparaison entre les paiements futurs et la juste valeur du bien,
- l'existence d'une clause de transfert de propriété ou d'option d'achat,
- le caractère spécifique de l'actif.

Les immobilisations significatives cédées dans le cadre d'un contrat de lease-back sont conservées à l'actif pour leur valeur d'origine et continuent d'être amorties. Les engagements correspondants à l'égard des bailleurs sont comptabilisés en dettes financières. Les redevances sont ventilées en remboursements de dettes et en coût de l'endettement financier.

1.4.4. Dépréciation des actifs

La norme IAS 36 définit la méthode qu'une entreprise doit appliquer afin de s'assurer que la valeur comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant recouvré par leur utilisation ou leur vente.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer individuellement la valeur recouvrable des actifs, ceux-ci sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles cette valeur est alors déterminée.

En dehors de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur. Les indices de perte de valeur sont passés en revue à chaque clôture.

Les UGT du Groupe Le Bélier sont basées sur l'organisation opérationnelle par activité. Elles représentent les plus petits groupes d'actifs dont l'utilisation continue génère des cash-flows largement indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs (à savoir les sites de production).

Les actifs immobilisés (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles), font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou des circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés des UGT, incluant les goodwill. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise dans la limite de la valeur comptable qui aurait été celle du bien en l'absence de toute constatation de perte de valeur sur les exercices précédents. Une perte de valeur constatée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

1.4.5. Stocks

En application de la norme IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Les marchandises et les approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits et travaux en cours sont évalués à leur coût de fabrication comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production sur la base de l'activité normale.

Concernant les produits finis, les en-cours d'outillages et les en-cours de pièces : la valorisation est déterminée soit au prix de revient soit à la valeur réalisable, lorsque celle-ci lui est inférieure.

Les principes appliqués en matière de dépréciation sont les suivants :

Pour les matières premières, fournitures, matières consommables, emballages, et produits finis : une dépréciation est constituée qui tient compte d'une possible valeur nette de réalisation; les stocks à déprécier étant identifiés à partir de critères de rotation lente.

1.4.6. Actifs et passifs financiers – Instruments financiers

1.4.6.1. Actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Le Groupe ne possède pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ni d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée, cas par cas, lorsque la créance présente des risques d'irrecouvrabilité.

Dans le cadre d'opérations récurrentes ou ponctuelles, les créances clients peuvent faire l'objet d'escompte et être cédées à des établissements bancaires. Une analyse est alors menée lors de ces opérations pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances. Si cet examen met en évidence le transfert de la quasi-totalité de ces risques et avantages, les créances clients sont décomptabilisées du bilan et tous les droits créés ou conservés lors du transfert sont reconnus, le cas échéant.

Dans la situation inverse, les créances clients continuent à être comptabilisées au bilan et une dette financière est reconnue en concours bancaires courants pour le montant escompté.

1.4.6.2. **Emprunts bancaires**

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

1.4.6.3. **Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

Les valeurs mobilières de placement sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont évaluées à leur juste valeur en date de clôture.

1.4.6.4. **Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et de swaps de taux d'intérêt et de devises pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

La juste valeur des contrats de change à terme résulte de la différence entre le cours de change à terme et le taux du contrat. Le cours de change à terme est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de devises est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé,
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé,

Couverture de juste valeur :

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

Couverture de flux de trésorerie :

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

1.4.7. Opérations en devises

Il est rappelé que la monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe est l'euro.

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de la clôture de l'exercice et les écarts sont constatés directement en résultat financier.

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Elle est également utilisée pour enregistrer les effets des investissements nets de ces activités à l'étranger.

La méthode de conversion est la suivante : postes de bilan au cours de clôture, postes de compte de résultat au cours moyen, les différences étant enregistrées directement en capitaux propres en écart de conversion.

1.4.8. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » des impôts différés actifs ou passifs sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du taux variable, au taux applicable le plus probable à la date du reversement.

Pour chaque entité fiscale,

- les impôts différés actifs et passifs sont compensés afin de constater une position nette.
- les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits reportables ne sont pas constatés au-delà des impôts différés nets passifs, lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.4.9. Subventions d'investissements

Le groupe peut bénéficier de subventions d'investissements dans le cadre de ses activités.

Ces subventions sont comptabilisées pour leur valeur brute en autres passifs non courants.

La reprise en compte de résultat est faite selon le même rythme que celui des amortissements des équipements subventionnés, en autres produits de l'activité.

1.4.10. Provisions et passifs à plus d'un an

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'à la clôture d'un exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources dans des délais encore incertains à la date d'arrêté des comptes mais dont le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.4.11. Avantages au personnel

L'application de la norme IAS 19 relative aux avantages au personnel entraîne la comptabilisation de l'ensemble des avantages au personnel identifiés, notamment indemnités de départ en retraite et indemnités de fin de contrat.

Ces avantages au personnel font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle qui repose sur :

- des hypothèses en matière d'inflation, de hausse des salaires, de rendement des actifs ou de taux utilisés pour actualiser les obligations, hypothèses qui évoluent d'une année par rapport à l'autre ;
- les écarts constatés entre ces hypothèses et la réalité.

Les montants bruts de ces avantages sont enregistrés au bilan en provisions à long terme, les variations de l'exercice sont comptabilisées au compte de résultat en « dotations nettes aux provisions » d'une part, et en « autres produits et charges financières » d'autre part pour le montant correspondant au coût financier, à l'exception des écarts actuariels sur indemnités de retraite qui sont comptabilisés en capitaux propres.

1.4.12. Paiements fondés sur des actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions.

Conformément à IFRS2 – Paiement fondés sur des actions –, ces plans sont comptabilisés comme des transactions réglées en instruments de capitaux propres. En conséquence, la juste valeur des options est évaluée à la date d'attribution et est constatée en charges de personnel dans le compte de résultat par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en contrepartie d'une augmentation de la situation nette dans un compte spécifique.

1.4.13. Produits des activités ordinaires

Pour les pièces, les produits sont constatés à la livraison, ou bien à la consommation dans les cas des stocks dépôt-consignation.

Pour les outillages, les produits sont enregistrés à l'acceptation des pièces-type par le client.

Ces produits sont enregistrés en chiffre d'affaires.

1.4.14. Autres produits et charges opérationnels

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance et s'inspire des dispositions de la recommandation du CNC 2009-R03 pour sa définition.

Cet agrégat financier correspond au résultat opérationnel des sociétés contrôlées avant prise en compte des « autres produits et charges opérationnels ».

A ce poste sont comptabilisés des produits ou charges considérés de nature non récurrente ou anormale et d'un montant significatif.

Ceux-ci concernent notamment :

- les produits ou les charges directement attribuables au regroupement d'entreprises, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, et ceux liés aux cessions de filiales.
- les coûts des actions de restructuration soit principalement le coût des départs de personnel, les charges externes générées par ces actions, les coûts de fermeture de site;
- les variations de provisions constituées pour ces restructurations, par exemple provisions pour PSE (plan de sauvegarde de l'Emploi) ou GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences).

Les coûts provisionnés comprennent les indemnités de préavis, les indemnités conventionnelles ou légales de licenciement, les indemnités de départ volontaire, les aides à la création ou à la reprise d'entreprise, les aides à la mobilité géographique, le coût de l'organisme d'aide au reclassement, les dépenses de formation et les frais de déplacement du personnel concerné par l'accord.

Les provisions n'incluent pas de coûts de reconversion ni de relocalisation du personnel conservé ;

- Les variations de provision pour dépréciation d'actifs consécutives à des chutes brutales d'activité et de provisions pour litiges de nature anormale ou non récurrente.
- Les éventuels litiges significatifs, non directement liés aux activités opérationnelles du Groupe.

1.4.15. Résultat par action

Le résultat net par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le résultat net dilué par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par la somme du nombre moyen pondéré d'actions sur la période et du nombre total d'instruments dilutifs.

1.4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à 3 mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants et des financements à court terme.

1.4.17. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations d'actifs.

Ces immeubles sont amortis sur une durée n'excédant pas 25 ans.

2. Périmètre de consolidation

2.1. VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le 29 juillet 2014, la société LE BELIER a fait l'acquisition de 100% du groupe HDPCI, spécialisé dans la fabrication de pièces moulées en aluminium dans les domaines du freinage et du turbo automobile.

Cet ensemble est composé d'une holding HDPCI située à Hong Kong, qui détient à 100% trois filiales de production: deux sont situées en Chine: Le BELIER Lushun (près de Dalian) et LE BELIER Wuhan (site en démarrage), la troisième est située en Hongrie, le BELIER Mohacs, en production depuis deux ans. Sur la période, l'activité du groupe acquis a généré un chiffre d'affaires de 13,3 M€.

Cette acquisition stratégique permet au groupe LE BELIER de :

- renforcer sa présence sur les marchés freinage et turbo notamment,
- étendre son activité vers l'ouest de la Chine où s'établissent de nombreux clients,
- créer des synergies industrielles en Europe centrale et en Chine,
- accroître son savoir-faire au travers de la qualité des équipes de HDPCI et de la complémentarité avec celle de LE BELIER.

Par cette opération, LE BELIER améliore son positionnement international, particulièrement en Asie, en optimisant la qualité de service auprès de ses clients, et s'ouvre de nouvelles perspectives de croissance.

Le pourcentage de participation acquis, conférant des droits de vote, est de 100%.

La trésorerie nette affectée à l'acquisition (prix d'acquisition net de la trésorerie acquise) est de 22,9 M€ (voir Tableau de flux de trésorerie consolidé).

Le montant des actifs et passifs à la date de prise de contrôle est respectivement de 29,5 M€ et de 15,5 M€.

L'écart de première consolidation généré par cette acquisition s'élève à 13,8 M€ et a été enregistré en goodwill sur la période (voir note 3.2.1).

L'exercice d'allocation de ce goodwill est en cours et sera finalisé dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Aucune variation de périmètre n'était intervenue en 2013.

2.2. LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES

ENTREPRISES (Activité)	Abréviation	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du groupe
LE BELIER S.A. (Holding et société-mère du groupe)	LB	PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) FRANCE	39362977900017	100%	100%
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) FRANCE	59615014400019	100%	100%
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BSM	SZOLNOK - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER KIKINDA (Fonderies d'alliages légers)	LBK	KIKINDA - SERBIE	Etrangère	100%	100%
LBO (Location machines)	LBO	PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) FRANCE	40307761300012	100%	100%
HDPCI (holding)	HDPCI	HONG KONG	Etrangère	100%	100%
LE BELIER LUSHUN (Fonderie d'alliages légers)	LBL	LUSHUN - CHINE	Etrangère	100%	100%

ENTREPRISES (Activité)	Abréviation	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du groupe
LE BELIER WUHAN (Fonderie d'alliages légers)	LBW	WUHAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER MOHACS (Fonderie d'alliages légers)	LBM	MOHACS - HONGRIE	Etrangère	100%	100%

- LE BELIER a une activité de Holding active rendant des prestations de services au profit du Groupe.
- HDPCI, filiale à 100% de LE BELIER, est la holding des trois sociétés LBL, LBW et LBM.
- Les autres filiales consolidées ont une activité de fabrication de pièces en aluminium destinées aux équipementiers et constructeurs de moyens de transport, à l'exception de LBO qui a une activité de location de machines.

2.3. ENTREPRISES NON CONSOLIDEES

Néant.

3. Notes annexes aux états financiers consolidés

Tous les montants sont indiqués en milliers d'euros (KEUR).

3.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

3.1.1. Chiffre d'affaires consolidé par activité

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Fonderies	213 234	193 652	10,1%
Usinage	31 656	28 123	12,6%
Fabrication outillages	9 212	10 267	-10,3%
Autres (1)	4 647	4 216	10,2%
Total	258 749	236 258	9,5%

(1) inclut notamment des prestations de services.

3.1.2. Autres produits de l'activité

En application d'IAS20, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été comptabilisé comme une subvention et figure dans le poste « Autres produits de l'activité » pour un montant de 320 K€ au 31/12/2014, et 228 K€ au 31/12/2013.

3.1.3. Charges de personnel et effectifs des sociétés consolidées

3.1.3.1. Charges de personnel

en KEUR	31/12/2014	31/12/2013
Salaires	33 013	29 015
Charges sociales	11 134	9 729
Autres charges de personnel	4 306	3 149
s/t Charges de personnel	48 453	41 893

Au 31/12/2014, 2,5 M€ de charges de personnel sont liées aux plans d'action de performance, comprenant 1,3 M€ liés à la juste valeur des avantages octroyés, 0,9 M€ de cotisations patronales et 0,3 M€ de complément d'intéressement.

Au 31/12/2013 ces plans d'actions de performance étaient comptabilisés en charges de personnel à hauteur de 0,9 M€, comprenant la juste valeur des avantages octroyés pour 0,8 M€ et un complément au contrat d'intéressement pour 0,1 M€.

Par ailleurs, les coûts relatifs aux intérimaires et personnels extérieurs à la société sont enregistrés dans le poste « Charges externes » pour 5537 K€ en 2014 et 5155 K€ en 2013.

3.1.3.2. Effectifs disponibles (y compris intérimaires)

A périmètre constant (hors acquisition groupe HDPCI)

Effectifs par pays	Fin de période		Moyen	
	31/12/2014	31/12/2013	2014	2013
France	286	333	322	341
Hongrie	1271	1133	1 252	1 038
Serbie	557	494	534	481
Chine	399	394	405	390
Mexique	431	404	434	361
Total	2 944	2 758	2 947	2 611
Effectifs par nature				
Main d'œuvre directe	1 949	1 834	1 955	1 699
Main d'œuvre indirecte	727	673	721	654
Main d'œuvre structure	268	251	271	258
Total	2 944	2 758	2 947	2 611

L'effectif complémentaire correspondant au groupe HDPCI est de 490 personnes à fin 2014.

3.1.4. Frais de recherche et développement

En 2014, le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 223 K€, dont 13 K€ de frais de personnel, contre respectivement 219 et 161 K€ en 2013.

Par ailleurs, le Groupe a enregistré en 2014 au poste « autres produits de l'activité » un produit de 349 K€ au titre du crédit d'impôt-recherche en France contre 262 K€ en 2013.

3.1.5. Dotations nettes aux provisions

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2014			31/12/2013
	Dotation	Reprise	Dot. Nettes	Rappel Dot. Nettes
Provision pour dépréciation créances	-131	190	59	76
Provision pour risques et charges	-196	237	41	-35
s/t Dotations nettes aux provisions	-327	427	100	41

Remarque : les dépréciations nettes des stocks sont incluses,

- pour les stocks de matières et consommables, dans le poste « Achats consommés » pour +116 K€ ;
- pour les stocks de produits en cours et finis, dans le poste « variation des stocks de produits encours et finis » pour +51 K€.

3.1.6. Autres produits et charges d'exploitation

En 2014 les produits d'exploitation s'élèvent à 258 K€ et les charges d'exploitation à -560 K€.

3.1.7. Autres produits et charges opérationnels

En 2014 les charges et produits opérationnels non courants s'élèvent à -987 K€ contre +451 K€ en 2013.

Sur la période, ils concernent à hauteur de -381 K€ les frais relatifs à l'acquisition du groupe HDPCI et pour -606 K€ les charges nettes de dépréciation d'immobilisations, principalement en France, liées à l'arrêt de certains chantiers automobiles.

3.1.8. Résultat financier

	2014	2013
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	301	374
Coût de l'endettement financier brut	-1 971	-1 688
Coût de l'endettement financier net	-1 670	-1 314
Gains (pertes) de change réalisés	-655	-308
Gains (pertes) de change latents	91	39
Dotations financières aux provisions	0	0
Autres produits ou (charges) financières	0	18
Autres produits et charges financières	-564	-251
Résultat financier	-2 234	-1 565

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les éléments disponibles sur les filiales hongroises et serbe ont permis de retenir l'Euro comme monnaie fonctionnelle de ces filiales, selon la norme IAS 21.

- Montants recyclés pendant l'exercice en provenance des capitaux propres : néant
- Flux de trésorerie positifs et négatifs liés aux charges financières nettes:

	2014	2013
Produits financiers encaissés	301	374
Produits financiers non encaissés	-	-
Total produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	301	374
Charges financières décaissées	-1 890	-1 601
Charges financières non décaissées	-81	-87
Total coût de l'endettement financier brut	-1 971	-1 688

Les charges financières non décaissées concernent essentiellement les intérêts sur avantages au personnel.

3.1.9. Charge d'impôts

3.1.9.1. Ventilation de l'impôt :

	2014	2013
Produit/ (Charge) impôt courant	-5 592	-4 504
Produit/ (Charge) impôt différé	511	735
Total Produit/(charge) d'impôt	-5 081	-3 769

La charge d'impôt courant concerne principalement les sociétés hongroises, chinoises et serbes qui dégagent des résultats imposables.

Les déficits des sociétés françaises ne font pas l'objet de la comptabilisation d'un impôt différé actif du fait de l'absence de certitudes suffisantes sur leur recouvrabilité.

Les déficits fiscaux au Mexique ont fait l'objet sur la période de l'activation d'un impôt différé, compte tenu des perspectives favorables. Le produit d'impôt différé correspondant s'élève à 596 K€.

3.1.9.2. Renseignements sur les taux d'imposition différés:

	2014	2013
Chine	25%	25%
Hongrie LBH	17%	17%
Hongrie BSM	17%	16%
France	33,33%	33,33%
Mexique	30%	30%
Serbie	15%	15%

3.1.9.3. Preuve d'impôt

	2014	2013
Résultat avant impôt	21 852	19 457
Impôt théorique (33.33%)	-7 283	-6 485
Impôts différés actifs non reconnus sur pertes de la période	-78	2
Impact de la reconnaissance des impôts différés actifs et des crédits d'impôts	282	58
Impact de la comptabilisation des impôts différés passifs	218	367
Impact des différences de taux d'imposition	2 974	2 834
Impact des différences permanentes	-1 194	-545
Impôt comptabilisé	-5 081	-3 769

3.1.10. Résultats par action

	2014	2013
Résultat net en K€ (A)	16 771	15 688
Nombre actions au 1er janvier	6 582 120	6 582 120
Nombre actions créées dans l'année	0	0
Nombre actions au 31 décembre	6 582 120	6 582 120
Nombre d'actions auto-détenues	512 556	403 677
Nombre moyen pondéré et ajusté d'actions ordinaires pour le résultat de base par action (B)	6 069 564	6 178 443
Nombre instruments dilutifs (options d'achat d'actions et plan d'attribution gratuite d'actions (1))	130 675	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat de base par action (C)	6 200 239	6 178 443
Résultat net par action (en euro) (A x 1000 / B)	2,76	2,54
Résultat net dilué par action (en euro) (A X 1000 / C)	2,70	2,54

(1) En 2014, comme en 2013, les options d'achat d'actions n'ont pas été retenues dans la mesure où le prix d'exercice est supérieur au cours moyen des actions propres rachetées et dédiées au plan d'option d'achat d'actions.

3.1.11. EBITDA

Le BELIER a défini cet indicateur de la façon suivante :

EBITDA : Résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (hors dépréciations pour actifs circulants), diminué des reprises de subventions d'investissement, diminué du résultat de cession des éléments d'actifs, hors plans d'action de performance et hors participation des salariés.

	2014	2013
Résultat opérationnel courant	25 073	20 571
Dotations nettes amortissements	11 096	11 391
Dotations nettes aux provisions risques et charges	-41	35
Reprises subventions investissements	-199	-122
Plus values sur cessions d'immobilisations	23	-13
Neutralisation des coûts des plans d'action de performance en masse salariale non décaissés	1 312	812
Neutralisation des coûts des plans d'action de performance en masse salariale à décaisser	1 166	113
Neutralisation de la participation des salariés		0
EBITDA avant coût global des plans d'actions de performance	38 430	32 787

3.2. BILAN CONSOLIDE**3.2.1. Goodwill**

	31/12/2014	31/12/2013
Valeur brute	14 383	550
Perte de valeur	0	0
Valeur nette	14 383	550
<u>Ventilation par entité</u>		
non encore affecté (1)	13 833	0
LBH	66	66
BSM	453	453
BMP	0	0
LBK	31	31
TOTAL	14 383	550

(1) La société LE BELIER a acquis le 29/07/2014 le groupe HDPCI pour un montant de 27 800 K€. La situation nette du sous-ensemble acquis s'élevant à 13 967 au 31/07/2014, l'écart de première consolidation généré par cette opération s'élève à 13 833 K€ et a été enregistré en goodwill sur la période. Voir note 2.1 sur l'acquisition du groupe HDPCI.

3.2.2. Immobilisations brutes**3.2.2.1. Immobilisations brutes au 31/12/2013 (y compris goodwill)**

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/2012	Variation de périmètre (2)	Impact écart de change	Acquisitions / Transferts	Cessions	31/12/2013
Goodwill	778	-228				550
Frais de développement	1 713		-3	394	-1 539	565
Concessions, brevets (1)	4 918		-55	715		5 578
Autres immobilisations incorporelles						0
Avances et acomptes						0
Autres immobilisations incorporelles	6 631	0	-58	1 109	-1 539	6 143
Terrains (1)	3 240		-98			3 142
Constructions, aménagements(1)	35 099		-619	2 380	-23	36 837
Installations techniques (1)	140 689		-2 643	11 029	-2 311	146 764
Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, avances et acomptes	15 554		-335	2 844	-121	17 942
Immobilisations corporelles	194 582	0	-3 695	16 253	-2 455	204 685
S/Total	201 991	-228	-3 753	17 362	-3 994	211 378

(1) y compris immobilisations financées en crédit-bail et locations financement pour un montant de 44 531 K€ à la clôture.

3.2.2.2. Immobilisations brutes au 31/12/2014 (y compris goodwill)

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/2013	Variation de périmètre	Impact écart de change	Acquisitions / Transferts	Cessions	31/12/2014
Goodwill	550	13 833				14 383
Frais de développement (2)	565		-10	679		1 234
Concessions, brevets (1)	5 578	750	66	387	-442	6 339
Autres immobilisations incorporelles	0					0
Avances et acomptes	0			293		293
Autres immobilisations incorporelles	6 143	750	56	1 359	-442	7 866
Terrains (1)	3 142	415	-48			3 509
Constructions, aménagements(1)	36 837	5 406	-463	1 481	-326	42 935
Installations techniques (1)	146 764	5 551	-3 367	15 536	-8 390	156 094
Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, avances et acomptes (1)	17 942	2 326	-487	9 217	-3 762	25 236
Immobilisations corporelles	204 685	13 698	-4 365	26 234	-12 478	227 774
S/Total	211 378	28 281	-4 309	27 593	-12 920	250 023

(1) y compris immobilisations financées en crédit-bail et locations financement pour un montant de 40 004 K€ à la clôture.

(2) A hauteur de 1 048 K€ à la clôture, les frais de développement sont essentiellement liés au projet NODE (*) et concernent le développement du process de production. La nature des postes immobilisés est essentiellement de la masse salariale rattachée à ce projet. La durée d'amortissement retenue est de 5 ans. Au 31/12/2014, ils ne sont pas encore mis en service.

(*) NODE: Le projet NODE est attaché à une plateforme majeure d'un grand constructeur automobile européen. Il s'agit de la production de pièces de châssis d'un poids de l'ordre de 8 Kg qui nécessitent un processus de fonderie avec noyautage. Les volumes devraient atteindre 800 000 pièces par an. Le démarrage série est prévu en 2015.

3.2.3. Amortissements et dépréciations des immobilisations

3.2.3.1. Amortissements au 31/12/2013

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	31/12/2012	Var. périmètre	Impact écart de change	Dotations amortis.	Reprise (cession immo.)	Dotations dépréciation immobilis.	Reprise dépréciation immobilis.	31/12/2013
Goodwill	228	-228						0
Frais de développement	1 305		-3	403	-1 539			166
Concessions, brevets (1)	4 251		-45	251				4 457
Autres immobilisations incorporelles	0							0
Autres immobilisations incorporelles	5 556	0	-48	654	-1 539	0	0	4 623
Terrains (1)	0							0
Constructions, aménagements (1)	18 917		-311	1 573	-23			20 156
Installations techniques (1)	110 656		-2 003	8 702	-2 300			115 055
Autres immobilisations corporelles, immobilisations en cours, avances et acomptes	9 759		-149	462	-122	9	-52	9 907
Immobilisations corporelles	139 332	0	-2 463	10 737	-2 445	9	-52	145 118
S/TOTAL	145 116	-228	-2 511	11 391	-3 984	9	-52	149 741

(1) y compris immobilisations financées par crédit-bail et locations financement pour un montant de 34 191 K€ à la clôture.

3.2.3.2. Amortissements au 31/12/2014

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	31/12/13	Variation de périmètre	Impact écart de change	Dotations amortis.	Reprise (cession immo.)	Dotations dépréciation immobilis.	Reprise dépréciation immobilis.	31/12/14
Goodwill	0							0
Frais de développement	166		-10	9				165
Concessions, brevets (1)	4 457	101	-22	379	-443			4 472
Autres immobilisations incorporelles	0							0
Autres immobilisations incorporelles	4 623	101	-32	388	-443	0	0	4 637
Terrains (1)	0							0
Constructions, aménagements (1)	20 156	644	-479	1 588	-267	56	-32	21 666
Installations techniques (1)	115 055	2 314	-2 867	8 599	-7 905	705	-363	115 538
Autres immobilisations corporelles, immobilisations en cours, avances et acomptes (1)	9 907	358	-230	521	-2 865		-1 000	6 691
Immobilisations corporelles	145 118	3 316	-3 576	10 708	-11 037	761	-1 395	143 895
S/TOTAL	149 741	3 417	-3 608	11 096	-11 480	761	-1 395	148 532

(1) y compris immobilisations financées par crédit-bail et locations financement pour un montant de 29 925 K€ à la clôture.

3.2.4. Contrats de location**3.2.4.1. Valeur nette comptable des immobilisations en contrats de location financement**

Au 31 décembre 2014 :

Nature immobilisation en crédit bail	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, licences	2 204	1 754	450
Terrains	727	0	727
Constructions	12 405	6 928	5 477
Matériel	24 566	21 166	3 400
Autes immobilisations corporelles et immob. en cours	102	77	25
Total	40 004	29 925	10 079

Au 31 décembre 2013 :

Nature immobilisation en crédit bail	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, licences	2 004	1 521	483
Terrains	757	0	757
Constructions	12 712	6 603	6 109
Matériel	28 956	26 024	2 932
Autres immobilisations corporelles et immob. en cours	102	43	59
Total	44 531	34 191	10 340

Les contrats de crédit-bail ou de location financement souscrits par le groupe concernent des biens immobiliers, ainsi que du matériel informatique et industriel.

Ils n'incluent pas de loyers conditionnels et ne prévoient pas de sous-location.

3.2.4.2. Paiements minimum futurs au titre des contrats de location financement

en K€	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur actuelle	Interêts à payer	Paiements futurs minimaux	Valeur actuelle	Interêts à payer	Paiements futurs minimaux
A moins d'un an	1 512	252	1 764	1 151	271	1 422
De 1 à 5 ans	3 803	647	4 450	3 403	714	4 117
A plus de 5 ans	2 296	127	2 423	2 756	241	2 997
Total	7 611	1 026	8 637	7 310	1 226	8 536

3.2.4.3. Loyers comptabilisés dans le résultat

Par ailleurs le montant des locations opérationnelles comptabilisées dans le résultat s'élève à 1 486 K€ en 2014 contre 1157 en 2013.

3.2.5. Dépréciations d'actifs

Conformément au principe énoncé en note 1.4.3, la valeur comptable de chaque groupe d'actifs correspondant à chaque site de production, incluant les écarts d'acquisition qui lui sont rattachés a fait l'objet d'une comparaison avec leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus de chaque groupe d'actifs.

L'actualisation des flux de trésorerie futurs a été établie à partir du plan à moyen terme 2015-2018 du Groupe, établi en fin d'année 2014, et des dernières hypothèses budgétaires, avec un taux d'actualisation de 10% et un taux de croissance à l'infini de 0,5%, ces deux paramètres étant inchangés par rapport à ceux utilisés en 2013.

Le test réalisé fin 2014 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition et des actifs.

La sensibilité du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination fin 2014 de la valeur d'utilité des groupes d'actifs testés donne les résultats suivants pour les deux sites ayant la marge de test la plus faible:

(Valeurs en Millions d'Euros)	Marge du test (valeur d'utilité – valeur comptable)	Impact sur la valeur d'utilité de la diminution de 0,5 point du taux de croissance à l'infini	Impact sur la valeur d'utilité de l'augmentation de 1 point du taux d'actualisation
Site 1	0,1	-0,5	-1,3
Site 2	0,2	-0,5	0,0

Les actifs testés ci-dessus ne comprennent ni goodwill, ni immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Par ailleurs, des dépréciations individuelles d'actifs incorporels et corporels ont également été comptabilisées au cours des exercices précédents, sur la base d'une analyse technique de chaque outil industriel. Cela concerne des biens dont l'utilisation future par le groupe est incertaine, du fait par exemple de l'arrêt de leur utilisation ou de leur obsolescence technique.

Les principaux mouvements comptabilisés sur la période sont les suivants:

Provisions pour dépréciation	31/12/2013	Variation de périmètre	Ecart de change	Dotations	Reprises (1)	31/12/2014
Sur goodwill	0					0
Sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 361		4	761	-1 395	1 731
Sur actifs financiers	0					0
Sur stocks et encours	2 313		-41	681	-848	2 105
Sur comptes clients et créances	283		-13	131	-190	211
Total	4 957	0	-50	1 573	-2 433	4 047

(1) Les reprises de dépréciation d'actifs concerne notamment la sortie en Hongrie et en France d'immobilisations antérieurement dépréciées en autres charges opérationnelles. L'impact net de cette sortie correspond au résultat mentionné au point 3.1.7 « Autre produits et charges opérationnels ».

3.2.6. Stocks et en-cours

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Valeur brute	30 710	25 073
Dépréciation	-2 105	-2 313
Valeur nette	28 605	22 760

Ventilation par nature :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Matières premières / approvisionnements	7 408	6 138
En cours de biens	6 988	6 488
Produits intermédiaires et finis	14 209	10 134
Total stocks	28 605	22 760

3.2.7. Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Valeur brute	52 038	41 036
Dépréciation	-211	-283
Valeur nette	51 827	40 753

Les créances cédées à l'affacturage en France sont comptabilisées dans le poste client, avec pour contrepartie une dette financière en concours bancaires courants pour un montant de 1 864 K€ au 31 décembre 2014 et 4 015 K€ au 31 décembre 2013.

Sur ces créances cédées, l'ensemble des risques est conservé (crédit, retard de paiement, dilution).

La dette sera remboursée via la collecte des créances transférées, avec recours contre le cédant sur les risques.

Au 31 décembre, l'analyse des créances échues mais non dépréciées est résumée ci-après :

	Total en KEUR	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées				
			< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	90 - 120 jours	> 120 jours
2014	51 827	45 419	6 162	417	406	-13	-564
2013	40 753	36 869	3 232	546	232	155	-280

3.2.8. Actifs courants d'exploitation

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Avances fournisseurs	649	1 144
Créances état, personnel, autres	8 091	7 458
Charges constatées d'avance	385	332
Autres actifs courants	9 125	8 934
Actif d'impôt courant (créance d'impôt exigible)	1 402	1 308
Total	10 527	10 242

Le montant du Crédit d'impôt recherche à recevoir au titre de l'exercice 2014 (349 K€) et le CICE (320 K€) sont inclus dans la ligne « actif d'impôt courant ».

3.2.9. Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs mobilières de placement	7 421	24 308
Disponibilités	31 929	19 923
VMP et Disponibilités	39 350	44 231
Concours bancaires courants et financements court terme	-13 221	-8 952
Trésorerie nette	26 129	35 279

Les valeurs mobilières de placement sont sur des supports sans risque, à court terme et sont disponibles. Les concours bancaires courants et les financements court terme comprennent les dettes d'affacturage.

3.2.10. Instruments financiers dérivés actifs

Il n'existe pas d'instruments financiers dérivés actifs au 31/12/2014, ni au 31/12/2013.

3.2.11. Capitaux propres

3.2.11.1. Capital social

Le capital est composé de 6 582 120 actions ordinaires de 1,52 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement sur la période.

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide afin de préserver la confiance des actionnaires et des investisseurs et de soutenir sa croissance. Le Conseil d'Administration veille au rendement des capitaux employés et au niveau des dividendes versés aux actionnaires.

3.2.11.2. Option d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions au profit des salariés

a) Plan d'options d'achats d'actions du 28 juin 2011

Le Conseil d'administration du 23 mai 2013 a constaté que les conditions de performance fixées par le plan d'options d'achat d'actions mis en place le 28 juin 2011 par le Conseil sur autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2011, ont été atteintes à 100%. En conséquence, ces options sont exerçables par les bénéficiaires présents depuis le 28 juin 2013, dans les conditions prévues par le règlement du plan.

Options d'achat d'actions attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataire sociaux

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'options attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Point de départ de l'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix de souscription (en euros)
24/05/2011	28/06/2011	365 308	209 190	142 952	15	28/06/2013	28/06/2017	7,83

Au 31/12/2014 aucune option n'a été exercée.

b) Plans d'actions de performance du 28 juin 2011

Le Conseil d'administration du 23 mai 2013 a constaté que les conditions de performance fixées par les plans d'attribution gratuite d'actions mis en place le 28 juin 2011 par le Conseil sur autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 mai 2011, ont été atteintes à 100%. En conséquence, les actions sont définitivement acquises par les bénéficiaires présents depuis le 28 juin 2013. A ce titre il a été procédé à une attribution définitive aux bénéficiaires de 259 993 actions à cette date.

La juste valeur de ces plans de performance a été comptabilisée en capitaux propres pour 789 K€ au 31 décembre 2013 avec en contrepartie une charge de personnel en compte de résultat.

Aucune variation n'est enregistrée sur l'exercice.

c) Attribution gratuite le 26/11/2013 par la SAS GALILEE, d'actions de sa société (création d'actions nouvelles) à des salariés de sa sous-filiale LE BELIER

La juste valeur de ce plan est comptabilisée en capitaux propres pour 267 K€ au 31 décembre 2014 (contre 23 K€ au 31 décembre 2013) avec en contrepartie une charge de personnel en compte de résultat.

d) Plan d'action de performance du 11 juin 2014

Le Conseil d'administration du 11 juin 2014, après examen et avis favorable du Comité des nominations et des rémunérations, a arrêté le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions et décidé l'attribution gratuite de 131 642 actions représentant 2% du capital de la Société.

Les bénéficiaires sont les mandataires sociaux dirigeants, les cadres dirigeants, les cadres et assimilés cadres des sociétés françaises et quelques membres des comités de pilotage salariés des filiales étrangères.

La répartition entre les bénéficiaires est effectuée selon des critères objectifs et en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, l'intégralité de l'attribution gratuite d'actions est assortie de conditions de performance applicables à l'ensemble des bénéficiaires.

Les conditions de performance sont basées sur l'évolution de la valeur économique consolidée (intégrant les notions d'EBITDA et d'endettement financier net) du Groupe pour les exercices 2014 et 2015 ou sur l'évolution de la valeur boursière.

Les actions acquises gratuitement devront être conservées par leur bénéficiaire sous la forme nominative pendant une période de deux ans à compter de la date d'acquisition définitive.

Actions de performance attribuées au personnel salarié et/ou aux dirigeants mandataires sociaux : situation au 31/12/2014 :

Date d'autorisation de l'AGE	Date du Conseil d'administration	Nombre total d'actions attribuées	dont mandataires sociaux	dont 10 premiers salariés attributaires	Nombre total de bénéficiaires	Date d'acquisition des droits	Date de fin de la période de conservation	Conditions de performance
22/05/2014	11/06/2014	130 675	39 688	46 007	119	11/06/2016	11/06/2018	Valeur économique (base: EBITDA, endettement financier net)

La juste valeur de ce plan est comptabilisée en capitaux propres pour 1 045 K€ au 31 décembre 2014 avec en contrepartie une charge de personnel en compte de résultat.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, il a été décidé lors des différents conseils que les dirigeants mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 15% des actions gratuites qui leur auront été attribuées.

3.2.11.3. Autocontrôle

Au 31 décembre 2014, le groupe détient 512 556 actions de la société LE BELIER pour un montant de 5 668 K€ (contre 403 677 actions pour un montant de 3075 K€ au 31 décembre 2013).

Conformément à IAS 32, ces titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

3.2.11.4. Dividendes payés et proposés

Lors de l'Assemblée générale du 22 mai 2014 il a été voté la distribution d'un dividende sur le résultat 2013 d'un montant de 2101 K€, qui a été mis en paiement le 12 juin 2014.

Le Conseil d'Administration du 24 mars 2015 a proposé la distribution d'un dividende sur le résultat 2014, d'un montant de 0,50 € par action, qui sera soumise au vote lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2015.

3.2.12. Emprunts et dettes financières long terme

3.2.12.1. Flux des dettes financières de l'exercice :

	31/12/2013	Variation de périmètre	Ecart de change	Augment.	Diminut.	31/12/2014
<u>Dettes financières long terme</u>	43 671	6	1	39 093	- 17 463	65 308
- locations financières et crédit bail mobilier	2 547	6	1	1 547	- 888	3 213
- locations financières et crédit bail immobilier	4 763				- 365	4 398
- emprunts bancaires (1)	36 361			37 546	- 16 210	57 697
<u>Emprunts divers</u>	-	8 538	-	-	- 8 538	-
- emprunts divers	-	8 538			- 8 538	-
- Avance remboursable	-					-
Total endettement MLT	43 671	8 544	1	39 093	- 26 001	65 308

(1) Incidence des instruments de couverture sur le montant des dettes financières : il n'existe plus d'instruments de couverture de juste valeur des dettes, ni au 31/12/2013 ni au 31/12/2014.

3.2.12.2. Ventilation des dettes par échéance :

	Solde au 31/12/2014	Échéances - 1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances + 5 ans
<u>Dettes financières long terme</u>	65 308	17 428	43 585	4 295
- locations financières et crédit bail mobilier	3 213	1 130	2 083	
- locations financières et crédit bail immobilier	4 398	382	1 720	2 296
- emprunts bancaires (1)	57 697	15 916	39 782	1 999
<u>Emprunts divers</u>	0	0	0	0
- emprunts divers				
- avance remboursable				
TOTAL DETTES FINANCIERES LONG TERME	65 308	17 428	43 585	4 295

Au cours de l'exercice, le Groupe a finalisé la négociation de 37 546 K€ de nouveaux crédits comptabilisés en emprunts bancaires, dont 21 346 K€ en Hongrie et 16 200 K€ en France, et de nouveaux contrats de crédits-bails ont été mis en place pour un montant de 1 547 K€ (1 347 K€ au Mexique et 200 K€ en France).

(1) Covenants

Dans certains contrats de prêt que le groupe a signé, il existe des clauses de remboursement anticipé liées à des ratios de structure financière calculés sur la base des comptes annuels, soit au 31/12/2014.

Conformément à IAS 1 – Présentation des états financiers, la part à plus d'un an des emprunts qui pourraient être concernés par le non-respect de ces ratios serait reclassée en part courante des dettes financières long terme.

Au 31 décembre 2014, tous les covenants sont respectés.

3.2.12.3. Ventilation des dettes par devise de remboursement, après impact de couverture

	31/12/2014	31/12/2013
- En Euros	65 308	43 671
- En Dollars	0	0
Total	65 308	43 671

3.2.12.4. Ventilation des emprunts bancaires LT par nature de taux

	31/12/2014	31/12/2013
Taux fixe	53 402	31 112
Taux variable	4 295	5 249
S/Total	57 697	36 361

3.2.12.5. Endettement net

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes financières à long terme	65 309	43 671
Impact des instruments de couverture de juste valeur	0	0
S/Total	65 309	43 671
Concours bancaires courants et financements court terme	13 221	8 952
Total endettement brut	78 530	52 623
VMP et disponibilités	-39 350	-44 231
Total endettement net	39 180	8 392

3.2.13. Actifs et passifs d'impôts différés

	31/12/2014	31/12/2013
	Net	Net
Crédit bail et location financière	-924	-986
Evaluation immobilisations et amortissements	-56	-50
Avantages au personnel	811	649
Autres différences temporaires	-384	-754
Autres	182	183
Activation déficit fiscal	263	482
Activation crédit d'impôt Serbie	336	706
Activation déficits fiscaux Mexique	596	0
Comptabilisation des impôts différés passifs (Mexique)	0	-218
Total net	824	12
Total ID Actif	1 986	1 423
Total ID passif	-1 162	-1 411

Durant l'exercice, le Groupe a enregistré un produit de 511 K€ en résultat et un crédit de 22 K€ en capitaux propres.

Compte tenu de l'évolution des résultats et des perspectives favorables, un impôt différé actif est comptabilisé :

- En Serbie, pour un montant de 501 K€ au 31 décembre 2014, dont 336 K€ liés à des crédits d'impôt investissements, contre un montant de 830 K€ au 31 décembre 2013, dont 706 K€ de crédit d'impôt investissements.
- Sur l'une des deux filiales au Mexique, où les déficits fiscaux ont été activés pour la première fois sur l'exercice, pour un montant de 596 K€ au 31 décembre 2014.

Il n'a pas été comptabilisé d'impôt différé actif sur les déficits fiscaux au-delà des montants d'impôts différés passifs nets pour les entités françaises et l'autre filiale mexicaine (lorsqu'ils sont imputables entre eux), jugeant leur utilisation non probable à court terme.

- En France, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 30 241 K€ à fin 2014. Les déficits fiscaux sont reportables sans limite de durée.
- Au Mexique, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 12 152 K€ à fin 2014. Ils sont reportables dans la limite de 10 années.

Echeances d'actifs d'impôts différés non reconnus :

Année	Montant en K€
2017	283
2018	1 423
2019	864
2023	443
2024	633
Report illimité	10 080

3.2.14. Provisions

3.2.14.1. Flux de l'exercice

Provisions pour risques et charges	31/12/2013	Ecart de change	Autres variations (1)	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31/12/2014
Litiges Clients / Fournisseurs	176	2					178
Litiges salariés	129	-1		25	-72		81
Avantages au personnel (1)	2 407	-19	667	171	-102		3 124
Provisions pour impôt	84	-1			-40	-23	20
Total	2 796	-19	667	196	-214	-23	3 403
dont résultat opérationnel courant				196	-214	-23	
dont autres produits et charges opérationnels (restructuration)							

(1) Les autres variations concernent les avantages au personnel et correspondent pour 87 K€ à des charges financières comptabilisées en résultat et pour 586 K€ à des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres.

Il n'existe pas d'autre litige né au 31 décembre 2014, qui serait de nature à remettre en cause les états financiers au 31/12/2014.

3.2.14.2. Echéances des provisions

Provisions pour risques et charges	31/12/2014	Part courante		Part non courante	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'un an
Litiges Clients / Fournisseurs	178	178			
Litiges salariés	81	81			
Avantages au personnel	3 124			3 124	
Provisions pour impôt	20	20			
TOTAL	3 403	279		3 124	

3.2.15. Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont composés essentiellement d'indemnités de fin de carrière (IFC), ainsi que d'indemnités de fin de contrat de travail.

La décomposition de la provision au 31/12/2014 est la suivante :

- IFC 2 398 K€
- Indemnités de fin de contrat de travail 726 K€
- Autres avantages à long terme 0 K€

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes

3.2.15.1. Méthode d'évaluation

L'engagement a été calculé par la méthode des Unités de Crédit Projetées telle que recommandée par la norme IAS19 Révisée.

3.2.15.2. Hypothèses de l'évaluation pour les deux principaux pays (France et Hongrie)*- Hypothèses actuarielles*

Date de l'évaluation actuarielle des engagements :	31/12/2014
Date d'extraction des données :	31/10/2014
Table de mortalité :	TPGF05 et TPGH05
Taux d'actualisation	1,70% pour la France (3,30% en 2013) 5,60% pour la Hongrie (5,60% en 2013)

Pour la France, le taux d'actualisation retenu est le taux IBOXX pour des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro ajusté à la durée des engagements du groupe.

Pour la Hongrie, il se base sur les taux directeurs de la banque centrale pour des obligations à 10 ans et plus.

- Hypothèses catégorielles

Indemnités de Départ à la Retraite (France & Hongrie)

Pays	Catégorie	Droits IFC	Age de départ à la retraite	Modalité de départ	Taux des charges patronales	Evolution des salaires
France	Cadres	Métallurgie Ingénieurs et cadres	(*)	Volontaire	FAB : 50,0% LB : 45,0%	FAB: 1,5% LB: 1%
	Non cadres	Métallurgie Gironde - Landes	(*)	Volontaire	FAB : 43% LB : 40%	FAB: 1,5% LB: 1%
Hongrie	Femmes	Table Le Belier Hongrie	65 ans	Volontaire	27%	3%
	Hommes	Table Le Belier Hongrie	65 ans	Volontaire	27%	3%

(*) Age de départ à la retraite pour la France :

Cadres : Nés en 1951 et avant : 63 ans
Nés en 1952 et après : 64 ans

Non cadres : Nés en 1951 et avant : 60 ans
Nés entre 1952 et 1954 : 61 ans
Nés en 1955 et après : 62 ans

Les droits sont ceux en vigueur au cours de l'exercice 2014.

Le Groupe n'a pas d'engagements envers les salariés en Chine.

Les régimes faisant l'objet de la présente évaluation ne sont pas financés.

3.2.15.3. Hypothèses pour le Mexique

Au Mexique, l'évaluation est pratiquée selon la norme NIF-D3, qui converge tant du point de vue terminologie que de la norme vers les standards internationaux IASB et FASB.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Taux d'actualisation: 7,40% (contre 7,85% en 2013)
- Taux d'évolution des salaires: entre 4% et 5,80%

3.2.15.4. Evolution des engagements pour le Groupe

	2 014	2 013
Evolution de l'engagement (DBO)		
Engagement à l'ouverture	2 407	2 552
Coût des services rendus	171	192
Charge d'intérêt	81	87
Pertes et (gains) actuariels	586	-241
Prestations payées sur l'exercice	-102	-107
Modification du régime	0	0
Réduction / liquidation du régime	0	-63
Ecart de change	-19	-13
Engagement à la clôture	3 124	2 407
Détail de la charge de l'exercice		
Coût des services rendus	171	192
Charge d'intérêt	81	87
Amortissement des services passés	0	0
Pertes et (gains) s/ réduction du régime	0	-63
Charge / (produit) de l'exercice	252	216
Evolution de la provision		
Provision à l'ouverture	2 407	2 552
Impact IAS19R enregistré en capitaux propres	0	0
Charge / (produit) de l'exercice	252	216
Pertes et (gains) actuariels enregistrés en capitaux propres	586	-241
Pertes et (gains) actuariels enregistrés en résultat	0	0
Prestations payées sur l'exercice	-102	-107
Ecart de change	-19	-13
Provision à la clôture	3 124	2 407

L'impact en résultat en 2014 est comptabilisé :

- Sur le poste « dotations nettes aux provisions » pour -69 K€
- En « autres produits et charges financiers » pour -81 K€

Le montant total des écarts actuariels comptabilisés directement dans les capitaux propres (avant impôts différés) s'élève à :

- 586 K€ au 31/12/2014
- -241 K€ au 31/12/2013

3.2.16. Autres passifs non courants : Subventions d'investissement

	31/12/2013	Variation périmètre	Ecart de change	Augment.	Reprise	31/12/2014
Hongrie	555	1 975	-	47	- 199	2 284
Total Subvention investissement	555	1 975	-	47	- 199	2 284

3.2.17. Autres passifs courants

Dettes d'exploitation :

	31/12/2014	31/12/2013
Avances clients	915	1 143
Dettes fiscales et sociales (1)	11 477	8 948
Dettes diverses	1 114	1 381
Produits constatés d'avance (2)	2 334	2 362
S/t Autres passifs courants	15 840	13 834

(1) Y compris dettes d'impôt courant.

(2) Les produit constatés d'avance correspondent principalement à des provisions pour le renouvellement de certains moules d'outillage.

3.2.18. Passifs financiers – part courante

	31/12/2014	31/12/2013
en KEUR		
Découvert bancaires	13 221	8 952
Part courante des emprunts à LT	17 429	13 553
TOTAL	30 650	22 505

Voir également la note 3.2.12.

4. Informations diverses

4.1. INFORMATION SECTORIELLE

4.1.1. Chiffres significatifs par secteur

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le groupe est organisé en unités opérationnelles basées sur la localisation des sites de production et surtout sur la localisation des clients :

- Les sites européens (France, Hongrie, Serbie) pour les clients européens
- Les sites mexicains pour les clients américains
- Les sites chinois pour les clients de la zone Asie

Le management du groupe gère ces unités opérationnelles de manière autonome pour le suivi de leur performance et l'allocation des ressources. Les indicateurs utilisés pour mesurer la performance des secteurs, et notamment le résultat opérationnel sont réconciliés ci-dessous avec les états financiers consolidés. La dette financière, les résultats financiers et les impôts sont suivis au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs.

Les unités opérationnelles mexicaines et chinoises ont été agrégées dans le secteur « Hors Europe ». Ces unités opérationnelles présentent des caractéristiques communes, notamment en termes de nature de clients.

Les flux inter-secteurs se font à un prix de cession interne comparable au prix de marché.

Compte de résultat

31/12/2014	Europe	Hors Europe	Eliminations intersecteurs	Total
Chiffre d'affaires	176 540	89 266	-7 057	258 749
Charges	-160 602	-80 121	7 047	-233 676
Résultat opérationnel courant	15 938	9 145	-10	25 073
Autres produits et charges opérationnels	-987			-987
Résultat opérationnel	14 951	9 145	-10	24 086
Résultat financier				-2 234
Impôt				-5 081
Résultat net				16 771
Autres informations				
Investissements	21 970	5 623		27 593
Dotations nettes aux amortissements	-8 056	-3 040		-11 096
Dépréciations nettes d'actifs immobilisés	609	25		634

Compte de résultat

31/12/2013	Europe	Hors Europe	Eliminations intersecteurs	Total
Chiffre d'affaires	172 634	71 423	-7 799	236 258
Charges	-157 526	-65 938	7 777	-215 687
Résultat opérationnel courant	15 108	5 485	-22	20 571
Autres produits et charges opérationnels	451			451
Résultat opérationnel	15 559	5 485	-22	21 022
Résultat financier				-1 565
Impôt				-3 769
Résultat net				15 688
Autres informations				
Investissements	10 403	6 959		17 362
Dotations nettes aux amortissements	-8 844	-2 547		-11 391
Dépréciations nettes d'actifs immobilisés	43			43

Bilan

31/12/2014	Europe	Hors Europe	Eliminations intersecteurs	Total
Actifs sectoriels :				
Immobilisations nettes (inc. et corp.)	59 729	27 490	-111	87 108
Stock/créances	71 294	36 832	-19 603	88 523
Autres actifs (non ventilé)				58 473
Total actif				234 104
Passifs sectoriels :				
Dettes fournisseurs	29 684	22 712	-11 176	41 220
Impôt différé passif (non ventilé)				1 184
Autres passifs (non ventilé)				21 505
Dettes financières (non ventilé)				78 530
Capitaux propres (non ventilé)				91 665
Total passif				234 104

Bilan

31/12/2013	Europe	Hors Europe	Eliminations intersecteurs	Total
Actifs sectoriels :				
Immobilisations nettes (inc. et corp.)	43 855	17 355	-123	61 087
Stock/créances	65 193	19 508	-13 730	70 971
Autres actifs (non ventilé)				49 246
Total actif				181 304
Passifs sectoriels :				
Dettes fournisseurs	23 485	13 191	-6 160	30 516
Impôt différé passif (non ventilé)				1 411
Autres passifs (non ventilé)				17 185
Dettes financières (non ventilé)				52 623
Capitaux propres (non ventilé)				79 569
Total passif				181 304

4.1.2. Chiffre d'affaires par principaux clients

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
TRW	65,7	25%	64,1	27%
Continental Teves	59,6	23%	63,6	27%
Borg Warner	19,6	8%	16,8	7%
Autres (1)	113,8	44%	91,7	39%
Total chiffre d'affaires 2014	258,7	100%	236,3	100%

(1) En 2014 le chiffre d'affaires réalisé par le groupe HDPCI (intégré dans le périmètre depuis fin juillet) est inclus dans la ligne « autres ».

4.1.3. Chiffres significatifs réalisés en France

- Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires réalisé avec des groupes français s'élève à 20 220 K€ en 2014 contre 18 640 K€ en 2013.

Le chiffre d'affaires réalisé avec des groupes étrangers s'élève à 238 529 K€ en 2014 contre 217 618 K€ en 2013.

- Actifs non courants (goodwill, immobilisations corporelles et corporelles, actifs financiers non courants et actifs d'impôts différés) :

Les actifs non courants situés en France s'élèvent à 25 303 K€ en 2014 contre 12 844 K€ en 2013.

Les actifs non courants situés hors de France s'élèvent à 78 514 K€ en 2014 contre 50 474 K€ en 2013.

4.2. OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS : INSTRUMENTS DE COUVERTURE ET DE CHANGE

Les instruments financiers utilisés par le Groupe Le Bélier font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts et ne relèvent d'aucun objectif spéculatif. La politique dans ce domaine est inchangée par rapport à décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, aucun instrument financier de couverture de change concernant les achats ou les ventes n'était en vigueur.

4.3. TAUX DE CONVERSION DES DEVISES ETRANGERES

L'évolution des taux de conversion utilisés pour les filiales étrangères est la suivante :

Pour 1 EUR	Bilan:		Compte de résultat :		Variation	
	Taux de clôture		Taux moyen		Comptes de bilan	Comptes de résultat
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013		
Hongrie (HUF)	314,8900	296,9100	308,7365	296,9702	6,1%	4,0%
Mexique (MXN)	17,8679	18,0731	17,6839	16,9567	-1,1%	4,3%
Chine (CNY)	7,5358	8,3491	8,1866	8,1651	-9,7%	0,3%
Serbie (RSD)	120,9583	114,6421	117,2772	113,0652	5,5%	3,7%
USD	1,2141	1,3791	1,3286	1,3280	-12,0%	0,0%

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31/12/2014	31/12/2013
<u>Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé</u>	-	-
<u>Engagements hors bilan liés au financement du Groupe</u>		
- <u>Dettes assorties de garanties :</u>		
Nantissement de fonds de commerce	352	1 500
Nantissement de matériel	32 955	24 362
Nantissement de titres	572	762
Promesse de nantissement de titres		
Hypothèques immeubles	58	530
- <u>Autres engagements donnés :</u>		
Avals et cautions aux banques	5 169	815
- <u>Engagements reçus :</u>		
Garantie OSEO	924	2 262
Cautions bancaires		
Crédit moyen terme non utilisé		
Crédit court terme non utilisé	8 000	8 377
Cautions tiers	58	530
<u>Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe</u>		
- <u>Engagements donnés :</u>		
Avals et cautions fournisseurs	8 183	5 963
- <u>Engagements reçus :</u>		
Cautions tiers	1 864	502
- <u>Obligations contractuelles</u>		
Locations simples mobilières	828	962
Locations simples immobilières	33	13
Commandes fermes d'immobilisations	3 520	7 937
Commandes fermes de matières premières (nettes des engagements clients)	10 406	12 135
Locations financières: montants minimaux futurs prévus	8 637	8 536

4.5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

4.5.1. Relations avec Le Bélier Participations, GALILEE et COPERNIC

Le 9 octobre 2013, la société Galilée, détenue à 99,99% par la société Le Bélier Participations, a racheté la participation du FCDE au capital de Copernic.

Cette opération n'a pas eu d'impact sur le contrôle du groupe Le Bélier, qui continue à être exercé par le groupe familial GALLAND, ainsi que l'AMF en a été informée.

Au résultat de cette opération, le groupe familial GALLAND n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir au 9 octobre 2013, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés par actions simplifiée Le Bélier Participations et Copernic qu'il contrôle, 3.809.527 actions Le Bélier représentant autant de droits de vote, soit 57,88% du capital et des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital composé de 6.582.120 actions représentant autant de droits de vote en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF).

Les opérations ci-dessus ont donné lieu à un avis AMF n°214C0375 en date du 11 mars 2014.

Le montant des transactions avec LBP et ses filiales est comptabilisé :

- en résultat à hauteur de -32 K€ dans les charges de l'exercice au titre de prestations administratives et 302 K€ dans les produits au titre de ventes de pièces de fonderie.
- au bilan à hauteur de 396 K€ dans le poste client et 57 K€ dans le poste fournisseurs.

Aucune transaction significative avec Galilée ou Copernic impactant le résultat de l'exercice n'a été comptabilisée.

Il n'existe pas de dettes ou de créances entre le groupe et Galilée ou Copernic.

4.5.2. Rémunération des dirigeants

Au 31/12/2014, conformément à IAS 24, la rémunération des dirigeants membres du conseil d'administration, comptabilisée dans le compte de résultat, se ventile de la façon suivante :

▪ Avantages à court terme :	1 134 K€ (1)
▪ Avantages postérieurs à l'emploi :	0
▪ Autres avantages à long terme	0
▪ Indemnité de fin de contrat de travail	0
▪ Charge IFRS2 de l'exercice	317 K€

(1) dont 180 K€ en jetons de présence versés en 2014 au titre de l'exercice 2013.

Par ailleurs,

- dans les provisions pour avantages au personnel, sont comptabilisées des indemnités de fin de carrière pour 49 K€ et des indemnités de fin de contrat de travail pour les dirigeants à hauteur de 419 K€.
- En 2014, les dirigeants membres du Conseil d'administration ont bénéficié d'un plan d'attribution gratuite de 39 688 actions, non encore acquises à la clôture.

4.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE LE BELIER HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en euros)	Cabinet Ernst & Young				ACEFI CL				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
AUDIT												
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	225 163	157 144	75,4%	91,8%	116 500	107 200	100,0%	100,0%	54 197	57 068	75,9%	67,4%
- emetteur	83 500	71 500	28,0%	41,8%	76 500	64 700	65,7%	60,4%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	141 663	85 644	47,4%	50,0%	40 000	42 500	34,3%	39,6%	54 197	57 068	75,9%	67,4%
Prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	73 500	13 976	24,6%	8,2%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
- emetteur	73 500	13 976	24,6%	8,2%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
Sous total	298 663	171 120	100,0%	100,0%	116 500	107 200	100,0%	100,0%	54 197	57 068	75,9%	67,4%
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, Fiscal, Social	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	17 191	27 659	24,1%	32,6%
- emetteur	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	17 191	27 659	24,1%	32,6%
TOTAL	298 663	171 120	100,0%	100,0%	116 500	107 200	100,0%	100,0%	71 388	84 726	100,0%	100,0%

4.7. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.7.1. Risque de taux et de change

Les instruments financiers utilisés par le Groupe Le Bélier font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts et ne relèvent d'aucun objectif spéculatif.

La politique du Bélier en matière de risque de taux et de change est la suivante :

4.7.1.1. Risque de taux

La politique du groupe est de favoriser les prêts à taux fixe. Si les conditions de marché ne permettent pas la réalisation de cette priorité, le prêt est indexé à un taux variable EURIBOR ou LIBOR USD, Le groupe utilise plusieurs types d'instruments pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition entre dettes à taux fixe et dettes à taux variable,

- L'exposition du groupe au taux variable avant et après couverture de taux est la suivante :

Emprunts bancaires LT à taux variable en K€	Avant couverture	Après couverture
Au 31/12/2014	4 295	4 295
Au 31/12/2013	5 249	5 249

Au 31/12/2014, comme au 31/12/2013 le Groupe n'a plus de couverture pour risque de taux.

Sur la base de la dette financière à taux variable après couverture au 31 décembre de chaque exercice, la sensibilité au risque de taux à une variation de 1% sur le montant des charges financières est de :

- Plus ou moins 43 K€ au 31/12/2014
- Plus ou moins 52 K€ au 31/12/2013

- La nature des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variables est la suivante :

Base des taux variables	31/12/2014		31/12/2013	
Euribor 6M	0	0%	425	8%
Euribor 3M	4 295	100%	4 824	92%
Libor 3MUSD	0	0%	0	0%
Total	4 295	100%	5 249	100%

4.7.1.2. Risque de change

Risque de change sur endettement : la politique du groupe est que chaque société s'endette dans la devise de sa zone opérationnelle,

Risque sur les flux opérationnels libellés en devise autre que la devise opérationnelle :

- pour les achats : couverture en devise locale en Hongrie des achats auprès des fournisseurs locaux et des coûts salariaux ;
- pour les ventes : pour mémoire, la devise de facturation pour la Hongrie et la Serbie est l'euro.

L'exposition du groupe au risque de change est la suivante :

2014	RISQUE CONSOLIDE					
	En K EUR	USD	HUF	MXN	RSD	CNY
Devise						
Exploitation						
Chiffre d'affaires	42 356					46 776
Masse sal, fourn locaux, taxes ...	-26 089	-30 520	-9 502	-9 174	-40 534	
	16 267	-30 520	-9 502	-9 174	6 242	
Sensibilité +1% (hausse EUR)	-163	305	95	92	-62	

Remarque : l'analyse de sensibilité est calculée avec une hypothèse de variation dans le même sens de 1% de chacune des devises.

Au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, aucun instrument de couverture de change concernant les achats ou les ventes n'était en vigueur.

4.7.2. Risque de liquidité

A l'étranger, les emprunts et dettes financières contractés en Hongrie (24,9 M€ au 31 décembre 2014) comportent des clauses de type covenants financiers à respecter, calculés sur la base des comptes consolidés annuels:

- Free Cash-flow (après investissements) + Trésorerie brute, supérieur à 0
- Ratio Dettes financières nettes / EBITDA, inférieur à 2,5
- Ratio Dettes financières nettes / Capitaux propres, inférieur à 2,5.

Au 31 décembre 2014, ces covenants sont respectés.

En France, un des emprunts contractés durant l'exercice (2,4 M€ au 31/12/2014) comporte une clause de type covenant financier à respecter, calculé sur la base des comptes consolidés annuels :

- Ratio dettes financières nettes / EBITDA, inférieur à 2,5

Au 31 décembre 2014 ce covenant est respecté.

Le Groupe prévoit d'être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois.

4.7.3. Risque de crédit

Le risque crédit sur les clients est géré par chaque ligne opérationnelle en fonction des politiques, procédures et contrôle de la gestion du risque de crédit mis en place par le Groupe.

Nos clients font l'objet d'une attention toute particulière en termes de risque et de délais de règlement.

Nous estimons pour nos clients majeurs, que leur taille et leur positionnement mondial et stratégique contribuent à la diminution de leur risque d'insolvabilité.



Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

ACEFI CL
48, avenue du Président Wilson
75116 Paris
S.A.R.L. au capital de € 220.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Le Béliér

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Le Béliér, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les goodwill et les immobilisations corporelles et incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.4.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests fondés notamment sur les perspectives de rentabilité des activités concernées, et apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues.

La note 2.1 « Variations du périmètre de consolidation » expose l'incidence dans les comptes consolidés de l'acquisition du groupe HDPCI. Nos travaux ont consisté à examiner le traitement comptable de cette opération et à nous assurer que les notes de l'annexe en donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Bordeaux, le 2 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes


ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut
ACEFI CL

Marie-Thérèse Mercier

Jean-Pierre Caton
ERNST & YOUNG Audit



Le Bélier S.A.
Comptes annuels
et notes annexes
au 31/12/2014

LE BELIER SA

En Euros	Notes	Montant brut	Amortissements	31/12/2014	31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de développement		1 047 595	713	1 046 882	374 191
Concessions, brevets et droits similaires		648 506	588 801	59 705	99 806
Fond commercial	3.1.1.	3 622 381		3 622 381	3 622 381
Autre immobilisations incorporelles		293 259		293 259	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		13 920		13 920	13 920
Constructions		723 615	462 501	261 114	358 578
Installations techniques, matériels et outillages	2.1	102 509		102 509	70 474
Autres immobilisations corporelles		257 650	226 516	31 134	44 261
Immobilisations en cours		17 403		17 403	68 843
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres participations		68 658 005	11 027 827	57 630 178	29 449 355
Créances rattachées à des participations		7 422 902		7 422 902	3 567 727
Autres immobilisations financières	3.1.2.	9 014		9 014	5 427
ACTIF IMMOBILISE		82 816 759	12 306 358	70 510 401	37 674 963
CREANCES					
Créances clients et comptes rattachés	2.4	12 293 704		12 293 704	8 969 025
Autres créances	2.4	9 681 502		9 681 502	12 793 333
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: 4 825 330)	2.5	8 667 980		8 667 980	20 765 237
Disponibilités	3.4	8 395 212		8 395 212	7 133 051
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance		122 126		122 126	98 695
ACTIF CIRCULANT		39 160 524		39 160 524	49 759 341
Ecart de conversion actif		3 522		3 522	118 045
TOTAL GENERAL		121 980 805	12 306 358	109 674 447	87 552 349

LE BELIER SA

En Euros	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Capital social ou individuel (dont versé: 10.004.822)	3.5.1.	10 004 822	10 004 822
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3.5.1.	9 825 618	9 825 618
Réserve légale	3.5.1.	1 000 482	1 000 482
Report à nouveau	3.5.1.	32 932 724	25 969 401
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		10 162 136	9 064 393
Provisions règlementées	3.6.2.	1 436 008	976 797
CAPITAUX PROPRES		65 361 790	56 841 513
Provisions pour risques	3.6.3.	23 522	138 046
Provisions pour charges	3.6.3.	822 209	
PROVISIONS		845 731	138 046
DETTES FINANCIERES	3.7.		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		21 283 274	10 190 392
Emprunts et dettes financières diverses		152 014	152 014
DETTES D'EXPLOITATION	3.8.		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 359 736	1 441 593
Dettes fiscales et sociales		3 298 721	2 838 637
DETTES DIVERSES	3.9.		
Autres dettes		15 722 688	15 949 622
DETTES		42 816 433	30 572 258
Ecarts de conversion passif		650 493	532
TOTAL GENERAL		109 674 447	87 552 349

LE BELIER SA

En Euros	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Chiffres d'affaires nets	4.1.	20 830 506	18 727 150
Production immobilisée		1 005 489	489 248
Subvention d'exploitation		7 500	144
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	4.2.	1 092 652	2 238 448
Autres produits		225	45
PRODUITS D'EXPLOITATION		22 936 372	21 455 035
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Autres achats et charges externes	4.3.	4 810 771	4 091 505
Impôts, taxes et versements assimilés	4.4.	911 841	1 020 393
Salaires et traitements	4.5./4.11.	7 502 774	6 670 115
Charges sociales	4.5./4.11.	4 582 382	3 477 527
Dotations aux amortissements		181 506	569 553
Dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions	4.2.	822 209	
Autres charges	4.3.	200 367	130 036
CHARGES D'EXPLOITATION		19 011 850	15 959 129
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 924 522	5 495 906
Produits financiers de participations	4.8.	6 349 208	5 389 552
Autres intérêts et produits assimilés	4.8.	408 220	480 805
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	4.8.	118 045	2 702 603
Différences positives de change	4.8.	151 718	191 002
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	4.8.	26 220	44 973
PRODUITS FINANCIERS		7 053 411	8 808 935
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	4.8.	3 522	146 826
Intérêts et charges assimilées	4.8.	500 122	2 704 151
Différences négatives de change	4.8.	103 272	318 689
Charges nettes sur cessions de VMP	4.8.	35 738	32 993
CHARGES FINANCIERES		642 654	3 202 659
RESULTAT FINANCIER		6 410 757	5 606 276
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		10 335 279	11 102 182
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4.9.		3 000
Produits exceptionnels sur opérations de capital	4.9.		
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	4.9.	20 427	3 498 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS		20 427	3 501 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4.9.	12	80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4.9.		5 582 303
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	4.9.	479 638	244 213
CHARGES EXCEPTIONNELLES		479 650	5 826 596
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-459 223	-2 325 596
Impôts sur les bénéfices	4.10.	-286 080	-287 807
BENEFICE OU PERTE		10 162 136	9 064 393

LE BELIER
Plantier de la Reine
33 240 VERAC

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Les comptes annuels ont été arrêtés le 24 mars 2015 par le Conseil d'Administration.

Les chiffres figurant dans les annexes sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).

SOMMAIRE

1- Faits significatifs	114
1-1- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2014 :.....	114
1-2- Evénements postérieurs à la clôture:	114
 2- Principes comptables	 115
2-1- Actifs incorporels et corporels	115
2-2- Immobilisations financières	115
2-3- Engagements de retraite	116
2-4- Créances et Dettes	116
2-5- Valeur Mobilières de Placement	116
 3- Note explicative sur les comptes de bilan	 117
3-1- Actif immobilisé	117
3-1-1- Immobilisations incorporelles	117
3-1-2- Immobilisations financières	118
3-1-3- Crédit d'impôt.....	118
3-2- Actif circulant	119
3-3- Actions propres	119
3-4- Valeurs mobilières de placement et disponibilités	119
3-5- Capitaux propres	120
3.5.1. - Variation des capitaux propres :	120
3.5.2. - Capital social :.....	120
3-6- Provisions	120
3.6.1. - Options d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions au profit des salariés :	120
3.6.2. - Provisions réglementées.....	121
3.6.3. - Provisions:.....	121
3-7- Dettes financières	122
3.7.1. - Echéances des dettes financières:	122
3.7.2. - Ventilation des dettes financières à moyen terme par nature :	122
3-8- Dettes d'exploitation	122
3-9- Produits à recevoir et charges à payer	122
 4- Renseignements concernant les postes du compte de résultat	 123
4-1- Chiffre d'affaires	123
4-2- Autres produits d'exploitation	123
4-3- Autres achats et charges.....	123
4-4- Impôts et taxes	123
4-5- Salaires et charges sociales	123
4-6- Effectifs fin de période.....	124
4-7- Frais de recherche et développement.....	124
4-8- Résultat financier	124
4-9- Résultat exceptionnel	124
4-10- Impôt sur les bénéfices	125
4-11- Rémunération des dirigeants.....	125

5- Informations diverses.....	126
5-1- Engagements hors bilan.....	126
5-2- Exposition au risque de change	126
5-3- Engagements de crédits baux	126
5-4- Filiales et participations	127
5-5- Entreprises liées.....	128
5-6- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.	128

1- Faits significatifs

La société LE BELIER a une double activité :

- celle de holding,
- celle de prestataire de services au bénéfice des sociétés du groupe.

1-1- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2014 :

L'activité de la Holding a été priorisée autour de plusieurs objectifs importants notamment:

- Acquisition le 29 juillet 2014 par LE BELIER du groupe HDPCI composé de quatre sociétés : HDPCI, Le BELIER Lushun, LE BELIER Wuhan et le BELIER Mohacs, spécialisé dans la fabrication de pièces moulées en aluminium dans les domaines du freinage et du turbo automobile,
- Support des filiales en vue d'accroître leurs performances,
- Renforcement de l'activité de développement vis-à-vis de l'Europe centrale dans le cadre de programmes importants de Châssis – Structure et de Freinage,
- Soutien à la filiale Fonderies et Ateliers du Bélier (FAB) : Le Bélier a accordé de nouveau son soutien à ses filiales notamment FAB en renonçant à facturer et percevoir les loyers pour l'ensemble immobilier en 2014, lors du Conseil d'administration du 25/03/2014, décision reconductible lors du Conseil d'administration qui clôturera les comptes du 31/12/2014.

1-2- Evénements postérieurs à la clôture:

Néant

2- Principes comptables

La situation arrêtée au 31 décembre 2014, et couvrant une période de douze mois, a été élaborée et présentée conformément aux principes et méthodes comptables admis en France et identiques à ceux de l'exercice précédent.

2-1- Actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------------|
| • Frais de recherche et développement : | Linéaire – 5 ans |
| • Licences informatiques : | Linéaire – 3 ans |
| • Installations générales : | Linéaire – 25 ans |
| ○ Sauf géré par composants | |
| ▪ Gros œuvre | Linéaire – 40 ans |
| ▪ Couverture | Linéaire – 25 ans |
| ▪ Réseaux IGT (*) | Linéaire – 15 ans |
| ▪ Aménagements intérieurs | Linéaire – 20 ans |
| • Autres immobilisations corporelles : | Linéaire – 4 ans |
| • Matériel Informatique : | Linéaire – 2 ans |

Frais de Recherche et de Développement :

Les coûts de développement répondant aux critères définis par le Plan Comptable Général sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, et amortis sur leur durée réelle d'utilisation (5 ans au maximum), à compter de leur date de mise en service. Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

2-2- Immobilisations financières

La valeur d'entrée dans le patrimoine des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

A la date de clôture, la valeur d'entrée est comparée avec la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tenant compte des perspectives d'avenir des filiales :

- Actif net comptable
- Actif net réévalué
- Valeur d'utilité déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie net de l'endettement

Si ces critères conduisent à une évaluation de la valeur d'inventaire inférieure à leur valeur historique, une dépréciation est constituée à due concurrence.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'entrée hors frais d'enregistrement.

(*) Réseaux IGT : réseaux câblés

2-3- Engagements de retraite

Les engagements de retraite et assimilés ne sont pas provisionnés mais indiqués en engagements hors bilan (cf. note 5.1).

Leur évaluation est effectuée selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation : 1,70 % pour la France
Pour la France, le taux d'actualisation retenu est le taux IBOXX pour des obligations notées AA ajusté à la durée des engagements du groupe
- Hypothèse de départ en retraite: à l'initiative du salarié
- Age moyen de départ:
 - Cadres : né en 1951 et moins : 63 ans
Né en 1952 et plus : 64 ans
 - Ouvriers : né en 1951 et moins : 60 ans
Né entre 1952 et 1954 : 61 ans
Né en 1955 et plus : 62 ans

2-4- Créances et Dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances et dettes exprimées en monnaie étrangère (hors zone Euro) sont valorisées au cours de la devise le jour de la clôture.

Pour les créances, une dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la créance présente des risques d'irrecouvrabilité.

2-5- Valeur Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition. Si leur valeur liquidative à la clôture est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Dans le cas des actions propres détenues, la constatation de la dépréciation dépend de l'affectation ou pas des actions aux plans d'attribution gratuite d'actions et d'options d'achat d'actions.

Les titres autodétenus affectés aux plans de performance dont la valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable font l'objet d'une provision inscrite au passif qui est étalée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires des plans.

3- Note explicative sur les comptes de bilan**3-1- Actif immobilisé**

- Tableau des variations des immobilisations brutes :

IMMOBILISATIONS BRUTES				31/12/2014
	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, créations, apports, virements	Diminution par cession ou mise HS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice
Concessions, Coûts de développement, brevets et droits similaires	1 080	685	69	1 696
Fond commercial, mali de fusion	3 622			3 622
Autres immobilisations incorporelles		293		293
Total Immobilisations incorporelles	4 702	978	69	5 612
Terrains	14			14
Constructions sur sol propre	485			485
Constructions sur sol d'autrui	238			238
Install.techn.,mat.,outillage indust.	70	32		103
Matériel de bureau et informatique, mobilier	300	19	61	258
Immobilisations corporelles en cours	69	346	397	17
Total Immobilisations corporelles	1 176	397	458	1 115
Autres participations	44 045	39 507	7 470	76 082
Prêts et autres immobilisations financières	5	4		9
Total Immobilisations financières	44 050	39 511	7 470	76 091
Total Général	49 929	40 885	7 997	82 818

- Tableau de variation des amortissements :

AMORTISSEMENTS				31/12/2014
	Amortissements début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Amortissements fin d'exercice
Concessions, Brevets et droits similaires	606	52	69	589
Fond commercial, mali de fusion				
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles	606	52	69	589
Terrains				
Constructions sur sol propre	286	58		344
Constructions sur sol d'autrui				
Install.techn.,mat.,outillage indust.	79	39		118
Matériel de bureau et informatique, mobilier	255	32	61	227
Immobilisations corporelles en cours				
Total Immobilisations corporelles	620	129	61	689
Total Général	1 226	181	129	1 278

3-1-1- Immobilisations incorporelles

A hauteur de 1.047 k€, les frais de recherche et développement sont essentiellement liés au projet NODE (*). La nature des postes immobilisés est essentiellement de la masse salariale rattachée à ce projet. La durée d'amortissement retenue est de 5 ans (non encore mis en service au 31/12/2014).

(*) NODE: Le projet NODE est attaché à une plateforme majeure d'un grand constructeur automobile européen. Il s'agit de la production de pièces de châssis d'un poids de l'ordre de 8 Kg qui nécessitent un processus de fonderie avec noyautage. Les volumes devraient atteindre 800000 pièces par an. Le démarrage série est prévu en 2015.

A hauteur de 3.622 k€, il s'agit d'un mali de fusion consécutif à l'opération de transmission universelle de patrimoine de la SCI Du Plantier de la Reine en 2009.

3-1-2- Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières sont les suivantes :

	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
LBQ (Mexique)	19 000			19 000
LBD (Chine)	3 446			3 446
BQM (Mexique)	8 483			8 483
FAB (France)	7 681			7 681
LBH (Hongrie)	1 767			1 767
HDPCI (Hong Kong)	0	28.181 (*)		28 181
LBO (France)	100			100
Titres de participation	40 477	28 181	0	68 658
LBH (Hongrie)	0	3 920	3 920	0
LBM (Hongrie)	0	4 900		4 900
LBD (Chine)	1 198	2 352	3 550	0
LBQ (Mexique)	2 370	154		2 524
FAB (France)	0		0	0
Avances aux filiales	3 568	11 326	7 470	7 423
Autres (**)	5	4		9
TOTAL	44 050	39 511	7 470	76 091

(*) Prix d'acquisition et frais d'acquisition pour un montant de 381 k€.

(**) Cautions versées.

Aucune dotation ni reprise pour dépréciations de titres n'ont été constatées sur l'exercice :

	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Titres LBQ	4 028			4 028
Titres BQM	7 000			7 000
Provision pour dépréciation des titres	11 028	0	0	11 028

Au 31 décembre 2014, la valeur d'inventaire des titres de participation a été déterminée notamment à partir des flux nets futurs actualisés de trésorerie établis à partir du plan moyen terme 2015-2018 à fin 2014 avec un taux d'actualisation de 10% et un taux de croissance à l'infini de 0,5% ; ces deux paramètres étant inchangés par rapport à ceux utilisés en 2013.

Le solde des avances aux filiales et aux participations se répartit ainsi :

	TOTAL	à - 1 an	2 à 5 ans	+ 5 ans
LBQ (Mexique)	2 523	2 369	154	
LBM (Hongrie)	4 900		4 900	
TOTAL	7 423	2 369	5 054	-

3-1-3- Crédit d'impôt

Des crédits d'impôt recherche et des crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ont été comptabilisés pour un total de 1.395 k€ et sont à échéance à plus d'an.

Au titre de 2014, la société LE BELIER a comptabilisé un CICE d'un montant de 74 k€, comptabilisé en réduction des charges de personnel.

Le CICE a pour objet de financer l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'actions visant à favoriser son développement.

CIR	2011	2012	2013	2014	Total
LE BELIER	96	95	262	349	802
FAB	15	30			45
Total	111	125	262	349	847
CICE	2011	2012	2013	2014	
LE BELIER			49	74	123
FAB			179	246	425
Total	0	0	228	320	548

3-2- Actif circulant

Le poste « autres créances » à échéance à moins d'un an enregistre notamment :

- Les avances de trésorerie consenties aux filiales du Groupe sont de 8.122 k€.

3-3- Actions propres

La société détient des actions propres afin d'assurer la liquidité de ses titres sur le marché et pour couvrir ses obligations dans le cadre de plan d'attribution gratuite d'actions et d'options d'achat d'actions.

	Nb de titres	Coût d'achat	Valeur en K€
Plan d'options d'achat d'actions	365 308	7,55	2 759
Plan d'achat d'actions gratuites	130 675	19,23	2 513
Actions propres non affectées	14 397	24,22	344
Contrat de liquidité	2 176	23,88	52
Total	512 556		5 668

3-4- Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces placements sont sur des supports sans risque, à court terme et sont disponibles.

3-5- Capitaux propres

3.5.1. - Variation des capitaux propres :

	Au 31/12/2013	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Augmentation de capital	Autres variations	Au 31/12/2014
Capital social	10 005					10 005
Prime d'apport	9 826					9 826
Réserve légale	1 000					1 000
Réserves indisponibles	-					-
Autres réserves	-					-
Report à nouveau	25 969	6 963				32 932
Provision règlementée (*)	977				459	1 436
Résultat de l'exercice	9 064	- 9 064	10 162			10 162
SOUS TOTAL AU BILAN	56 842	- 2 101	10 162		459	65 361
Dividendes		2 101				

(*) Cf. 3.6.2.

3.5.2. - Capital social :

Le capital est composé de 6.582.120 actions à 1,52 € de nominal.

3-6- Provisions

3.6.1. - Options d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions au profit des salariés :

L'AG du 24/05/2011 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'options d'achat d'actions. Le conseil d'administration du 28/06/2011 en a défini les modalités.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes:

- Plan d'options d'achat d'actions :
 - Prix d'exercice : 7,83 €,
 - Nb d'options : 365.308,
 - Valeur retenue comme assiette pour la contribution sociale : 633 k€,
 - Nombre d'options attribuées en cours d'exercice : 0,
 - Nombre d'options cumulées attribuées : 0,
 - L'exercice des options était possible à partir du 28/06/2013 (et jusqu'au 28/06/2017)

L'AG du 22/05/2014 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions. Le conseil d'administration du 11/06/2014 en a défini les modalités.

- Plan d'attribution gratuite d'actions :
 - Nb d'actions : 131.642
 - Valeur retenue comme assiette pour la contribution sociale : 2.888 k€,
 - Nombre d'actions attribuées en cours d'exercice : 0,
 - Les actions seront définitivement acquises le 11/06/2016, pour les bénéficiaires présents à cette date et sous réserve que les conditions de performance soient atteintes.

Au 31/12/2014, la société a acquis et affecté au plan 35.506 titres au cours moyen de 7,55 €, et 95.169 titres au cours moyen de 23,54 €.

A la clôture, le nombre total de titre affectés à ce plan est de 130.675 titres puisque 967 actions ne seront pas attribuées suite au départ de certains bénéficiaires.

La société a comptabilisé au titre de l'exercice une dotation aux provisions de 822 K€. Le montant de la provision s'élève à 822 K€ au 31 décembre 2014.

Au 31/12/2014, la société a acquis et non affecté 14.397 nouveaux titres au cours moyen de 24,22 €.

3.6.2. - Provisions réglementées

Un amortissement dérogatoire, lié à la levée d'option du crédit-bail immobilier en 2009 a été constaté pour 1.436 k€

3.6.3. - Provisions:

PROVISIONS					
	Solde au 31/12/2013	Dotation de la période	Reprise période (provision utilisée)	Reprise période (provision non utilisée)	Solde au 31/12/2014
Provisions pour investissement	0				0
Provisions pour implantation à l'étranger	0				0
Amortissements dérogatoires	977	480		20	1 436
Total Provisions réglementées	977	480	0	20	1 436
Provision pour litige social	0				0
Provision pour litige fiscal	20				20
Provision pour perte de change	118	4		118	4
Provision pour charges de restructuration	0				0
Provision pour attribution gratuite d'actions	0	822			822
Autres provisions pour risques et charges	0				0
Total Provisions pour risques et charges	138	826	0	118	846
Provision pour dépréciations de titres	11028				11 028
Provisions pour dépréciations clients	0				0
Autres provisions pour dépréciations	0				0
Total Provisions pour dépréciations	11 028	0	0	0	11 028
TOTAL GENERAL	12 142	1 305	0	138	13 309
Dont dotations et reprises:					
d'exploitation		822			
financières		4		118	
exceptionnelles		480		20	

3-7- Dettes financières**3.7.1. - Echéances des dettes financières:**

	TOTAL	à - d'un an	2 à 5 ans	à + de 5 ans
Dettes bancaires à moyen terme	21 173	4 844	14 079	2 250
Intérêt Courus Non Echus	107	107		
Concours bancaires courants	0	0		
Concours trésorerie groupe	15 027	15 027	0	0
TOTAL	36 307	19 978	14 079	2 250

3.7.2. - Ventilation des dettes financières à moyen terme par nature :

	31/12/2014	31/12/2013	Nature des garanties
Emprunt taux fixe avec garantie	0	0	
Emprunt taux fixe sans garantie	17 231	6 852	
Emprunt taux variable avec garantie	629	1 292	-Hypothèque sur immobilier et nantissement de titres
Emprunt taux variable sans garantie	3 313	1 983	
Intérêts courus	107	63	
TOTAL	21 280	10 190	

Tous les emprunts sont libellés en euros.

Un des emprunts contractés durant l'exercice (2.375 k€ au 31/12/2014) comporte une clause de type covenant financier à respecter, calculé sur la base des comptes consolidés annuels :

- Ratio dettes financières nettes / EBITDA, inférieur à 2,5

Au 31 décembre 2014 ce covenant est respecté.

3-8- Dettes d'exploitation

Toutes les dettes d'exploitation sont à échéance de moins d'un an sauf le compte courant d'intégration fiscale avec les Fonderies et Ateliers du Bélier qui est à plus d'un an pour 231 k€.

3-9- Produits à recevoir et charges à payer

	31/12/2014	31/12/2013
Produits à recevoir		
Créances clients et comptes rattachés	0	4 099
Autres créances	0	0
Créances sociales et fiscales	38	23
Charges à payer		
Emprunts auprès des établissements de crédit	107	63
Emprunts et dettes diverses	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 601	937
Dettes fiscales et sociales	2 503	1 977
Autres dettes	219	226

4- Renseignements concernant les postes du compte de résultat

4-1- Chiffre d'affaires

LE BELIER, en tant que tête de groupe, assure une fonction de direction pour le compte de ses filiales. Les frais de groupe qu'elle refacture à ses filiales en rémunération de cette fonction lui assure l'essentiel de son chiffre d'affaires.

	Pays	Au 31/12/14	Au 31/12/13
UE	France	2 209	2 652
	Hongrie	9 152	8 138
Hors UE	Chine	2 507	2 238
	Mexique	3 753	3 155
	Serbie	3 210	2 544
TOTAL		20 831	18 727

4-2- Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont notamment constitués des transferts de charges pour 1.093 k€. Pour 649 k€, ces transferts de charges correspondent à la provision pour attribution gratuite d'actions comptabilisée en charges de personnel (part de la provision correspondant aux salariés de la société LE BELIER)

4-3- Autres achats et charges

Ce poste enregistre principalement des frais de déplacement, des honoraires dans le cadre de missions et d'études et des assurances.

4-4- Impôts et taxes

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

4-5- Salaires et charges sociales

Au vu des résultats du groupe et de l'accord d'intéressement en vigueur, un intéressement a été comptabilisé au titre de l'exercice pour 646 k€ charges sociales comprises.

Au vu également de la distribution de dividendes faite par la société à ses actionnaires, une prime dividende a été versée au titre de cette distribution aux salariés pour 22 k€ charges sociales comprises.

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées à fin 2014 est de 8.356 contre 8.168 en 2013 et le volume d'heures non utilisées est de 7.083 en 2014 contre 6.954 en 2013.

4-6- Effectifs fin de période

Effectif au 31/12/14	Ouvriers	Cadres	E.T.A.M.	TOTAL	Rappel 31/12/13
Hommes	0	65	27	92	88
Femmes	0	14	6	20	21
TOTAL	0	79	33	112	109

4-7- Frais de recherche et développement

En 2014 le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat s'élève à 223 k€, dont 139 k€ de frais de personnel, contre respectivement 219 k€ et 161 k€ en 2013.

4-8- Résultat financier

	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus des filiales	6 272	5 342
Intérêts facturés aux filiales	166	142
Reprises dépréciation sur Immo financières	118	1 768
Reprises provision R&C Financières	-	934
Autres produits financiers et gains de change	497	622
Total produits financiers	7 053	8 809
Dotations dépréciation sur Immo financières		
Dotations provision R&C Financières	4	147
Intérêts des emprunts	446	388
Intérêts sur concours courants	31	33
Autres charges financières et pertes de change	162	2 635
Total charges financières	643	3 203

Le résultat financier comprend également 31 k€ de charges d'intérêt sur concours bancaires groupe.

4-9- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond :

- pour 32 k€ à une dotation aux amortissements dérogatoires liée aux frais d'acquisition HDPCI inclus dans la valeur des titres
- pour 209 k€ à une dotation aux amortissements dérogatoires liée au projet SAP
- pour 239 k€ à une dotation aux amortissements dérogatoires liée à la levée d'option en 2009 sur le crédit-bail immobilier
- et enfin pour - 21 k€ à une reprise sur dotations aux amortissements dérogatoires sur le projet Forgeage.

4-10- Impôt sur les bénéfices

Accroissement ou allègement de la dette future d'impôt :

Nature des différences	31/12/2014	31/12/2013
Accroissements		
Provision pour implantation étranger Mexique	-	-
Provision pour investissement	-	-
Base totale	-	-
Accroissement de la dette future d'impôt		
Charges non déductibles temporairement		
Provison pertes de change	4	118
Effort construction	-	-
Organic	4	28
Participation	-	-
Charges déduites (produits imposés) fiscalement mais non encore comptablement		
Ecart sur valeur liquidative / OPCVM	-	-
Ecart sur valeur liquidative / SWAP	-	-
Ecart de conversion actif	- 4	- 118
Ecart de conversion passif	650	1
Autres allègements futurs		
Déficits reportables en avant	-	984
Retraitement Crédit Bail Immobilier	853	1 092
Moins values à long terme	-	-
Base totale	1 507	2 104
Allègement de la dette future d'impôt	502	701

En 2014, la société comptabilise des crédits d'impôts (recherche, CICE) pour 423 k€.

LE BELIER « Tête de groupe » applique le régime de l'intégration fiscale avec ses filiales Fonderies et Ateliers du Bélier et LBO depuis le 01/01/2005.

4-11- Rémunération des dirigeants

En raison de leurs fonctions de mandataires sociaux dirigeants, ces derniers ont perçu une rémunération de 947 k€.

5- Informations diverses**5-1- Engagements hors bilan**

31/12/2014 31/12/2013

1- Engagements liés au périmètre du groupe:

Néant

2- Engagements liés au financement de la société

Engagements donnés

Crédit bail et locations	709	831
--------------------------	-----	-----

Dettes assorties de garanties:

Cautions et nantissement de titres de participation	572	762
Hypothèque sur Immobilier	58	530

Engagements reçus

Par des tiers (*) – Remboursement dettes	633	1 542
--	-----	-------

3- Engagements liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements donnés :

Avals et cautions (au profit de filiales)	33 748	27 108
Avantages postérieurs à l'emploi calculé sur la base de la méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière et anciennetés actuelles, charges sociales incluses	1 338	1 036

Dettes assorties de garanties:

Engagement de substitution	2 127	1 041
----------------------------	-------	-------

(*) Dont 58 k€ reçu de la société Le Bélief Participations SAS.

5-2- Exposition au risque de change

Les actifs valorisés en devise correspondent aux titres de participation. Toutes les créances et les dettes sont en Euro à l'exception d'une créance commerciale de 5.655 kUSD sur la filiale LBQ, 1.992 kUSD sur la filiale BQM, d'une dette commerciale de 47 kUSD sur la filiale LBQ, 1 kUSD sur la filiale BQM et d'une créance sur compte courant LBQ de 1.552 kUSD.

5-3- Engagements de crédits baux

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Licences SAP	47	283	0	0		0	0
GE Capital - Licence SAP	10	10	116	96		212	0
Etica - PLM	207	362	207	52		259	0
Econocom - Matériels Informatiques	36	81	27	0		27	0
Total	300	736	350	148	0	498	0

Si les biens avaient été acquis par l'entreprise :

Biens en crédit bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		2014	Cumulés	
Terrains	29	0	0	29
Construction	571	15	361	210
Arius - Licences SAP	1404	0	1404	0
GE - CAPITAL - Licence SAP	200	33	33	167
Etica - PLM	600	200	317	283
Econocom - Matériels Informatiques	102	34	77	25
Total	2906	282	2192	714

5-4- Filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2014 en k€

Filiales	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER Activité : Fonderie d'Alliages légers	2 574	2 876	99,99%
LE BELIER HONGRIE (*) Activité : Fonderie d'Alliages légers	4 602	55 736	40,50%
LE BELIER DALIAN (*) Activité : Fonderie d'Alliages légers	4 251	6 811	80,51%
LBQ FOUNDRY S.A. DE C.V. (*) Activité : Fonderie d'Alliages légers	4 783	1 307	97,86%
BQM MACHINING S.A. DE C.V. (*) Activité : Usinage	8 483	-14 356	99,99%
LBO SARL Activité : Location de machines	8	142	100%
HDPCI Activité : Holding	0,01 (*)	4 699	100%

(*) Convertis en k€ au cours historique

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
<i>Valeur comptable des titres détenus</i>			-	-
Brute:	7 781	60 877	-	-
Nette:	7 781	49 849	-	-
Montant des prêts et avances accordés		15 523	-	-
Montant des cautions et avals donnés	1 815	31 933	-	-
Montant des dividendes encaissés		6 272	-	-

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation.

5-5- Entreprises liées

BILAN	31/12/2014	31/12/2013
<u>Actif hors titres de participation</u>		
Créances sur participation	7 423	3 568
Clients	12 293	8 965
Autres créances	8 122	11 734
<u>Passif</u>		
Emprunts et dettes	15 179	15 179
Fournisseurs	339	139
Autres dettes et régularisations	163	226
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2014	31/12/2013
Frais financiers	31	2 316
Produits financiers	6 624	5 626

5-6- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.

Les comptes de la société LE BELIER sont consolidés par la méthode d'intégration globale par la société Le Bélier Participations.



Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ACEFI CL
48, avenue du Président Wilson
75116 Paris
S.A.R.L. au capital de € 220.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Le Béliér

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Le Béliér, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Bordeaux, le 2 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Marie-Thérèse Mercier

Jean-Pierre Caton

Attestation du responsable
du Rapport financier annuel

Attestation du responsable du rapport financier annuel 2014

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 2 avril 2015

Philippe DIZIER
Directeur Général